

# Rapport sur les orientations budgétaires 2025



# Processus d'élaboration budgétaire

Commission finances du 4 mars 2025

+ commissions thématiques



Conseil communautaire du 11 mars 2025 : présentation du rapport sur  
les orientations budgétaires (ROB) et débat (DOB)



Commission finances du 25 mars 2025



Conseil communautaire du 15 avril 2025 : vote des budgets primitifs



## Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget

- Il s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui est ensuite mis à la disposition du public



# Contenu du rapport

- Des **données économiques** nationales et internationales
- Les **évolutions** des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les principales évolutions relatives aux **relations financières** entre la commune et la communauté de communes
- Les **objectifs** concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Les **engagements pluriannuels**
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la **dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- La structure des **effectifs**.



## Contexte économique international et européen

La croissance mondiale a ralenti mais s'est établie à un niveau légèrement supérieur aux prévisions : +3,3% en 2023 et +3,2% en 2024. La prévision pour 2025 est de **+3,3%**.

L'économie mondiale se stabilise en 2024 avec une reprise d'activité « stable mais lente », mais plus marquée dans les pays émergents dont la Chine et l'Inde.

Les pays avancés devraient connaître des trajectoires diverses, dans un contexte d'incertitude lié à la position des USA (mesures protectionnistes), aux conflits en cours, etc.

Les politiques monétaires de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne devraient permettre la stabilité des taux longs d'intérêts. L'inflation devrait rester contenue selon les prévisions.



## Loi de finances votée le 14 février 2025

Sources : *Intercommunalités de France et Préfecture du Loiret*

En 2025, les collectivités territoriales sont amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à un objectif de réduction du déficit public de -5%.

Comme annoncé par le Premier ministre le 14 février dernier dans son discours de politique générale, l'effort demandé aux collectivités est finalement ramené de 5 Md€ à 2,2 Md€.

### Principales dispositions :

→ **Le DILICO** : Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités. Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. ***A priori la CCBLP ne serait pas concernée.***

→ **Gel des fractions de TVA** affectées aux collectivités locales. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement les intercommunalités.



## Loi de finances votée le 14 février 2025

Source : *Intercommunalités de France*

➔ **Réduction du fonds vert et de la DSIL.** Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux intercommunalités, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La création d'un fonds territorial climat (FTC), un temps envisagé par les sénateurs pour financer les intercommunalités dotées d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), n'a finalement pas été conservée dans la version finale de la loi de finances pour 2025. Il pourrait cependant s'inscrire dans le fonctionnement du fonds vert. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

➔ **Dotation globale de fonctionnement (DGF) :** L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.



## Loi de finances votée le 14 février 2025

Source : *Intercommunalités de France*

➔ **Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP** : La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

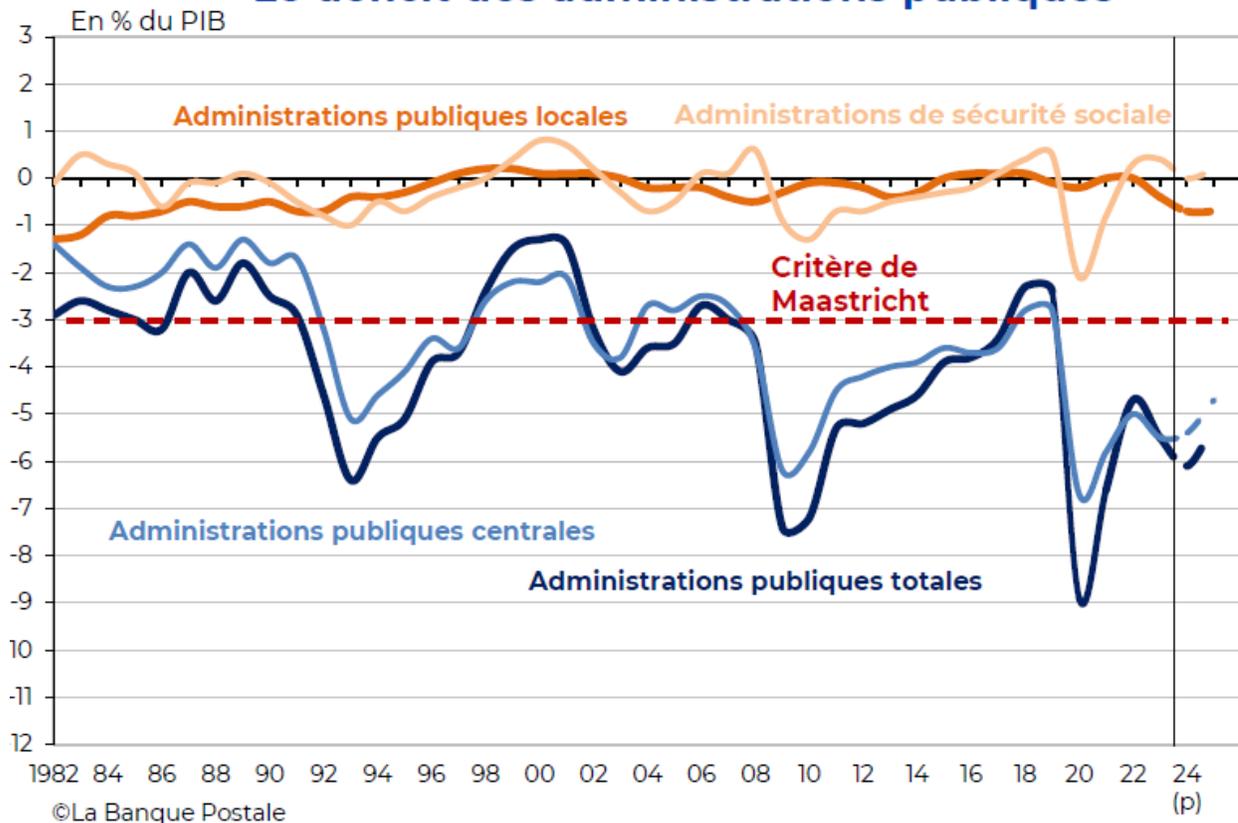
la CCBLP serait a priori assez peu impactée (DCRTP de 30 659 € en 2024),

➔ **Augmentation des cotisations à la CNRACL** : hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.

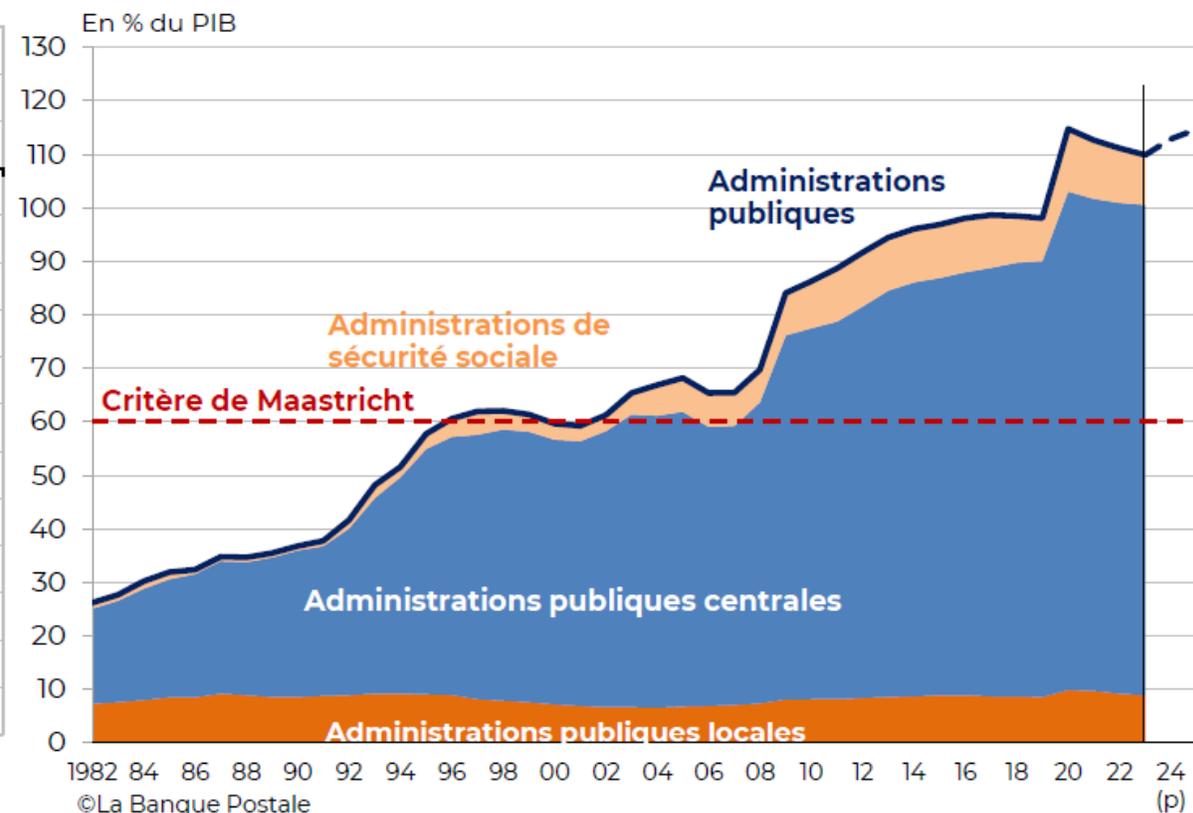
Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Les fonctionnaires en arrêt maladie seront désormais rémunérés à 90% au lieu de 100% les 3 premiers mois.

## Le déficit des administrations publiques



## La dette des administrations publiques



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis [PLF 2025](#) (version au 11 octobre 2024)



# Contexte économique en France

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

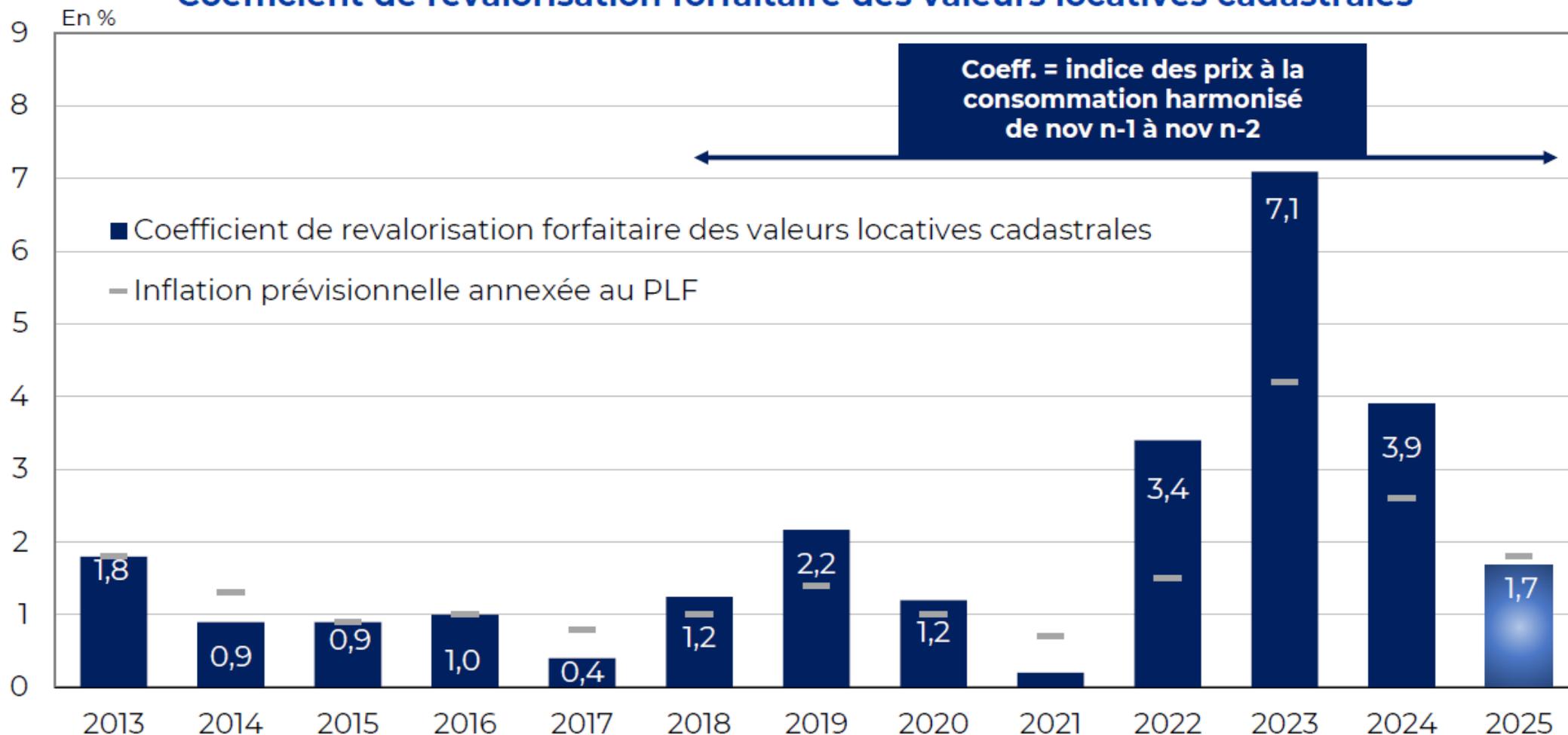
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



## Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](https://www.insee.fr)



# Processus d'élaboration budgétaire



## Quelques repères :

- La CCBLP dispose d'un règlement budgétaire et financier adopté par délibération le 8 décembre 2021
- 12 budgets :
  - Budget principal (M57)
  - Budgets annexes de la petite enfance (M57), de l'office de tourisme (M57)
  - Budget annexe de la résidence autonomie (M22) : budget primitif N voté avant le 31/12/N-1 et budget supplémentaire durant l'année N, soumis à validation par le conseil départemental
  - Budgets annexes de l'assainissement (M49) et du SPANC (M49) ainsi que de la GEMAPI (M57, **nouveau budget en 2025**)
  - Budgets annexes des zones d'activités économiques (M57) : la Pinade (Briare), Vaugereau (Briare), le Moulin à Vent (Briare), les Champtoux (Châtillon-sur-Loire), les Ouches (Beaulieu-sur-Loire). *Clôture du BA la Champagne (Bonny-sur-Loire) en 2023.*
- **Passage au Compte financier unique (CFU) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

# Principaux indicateurs financiers



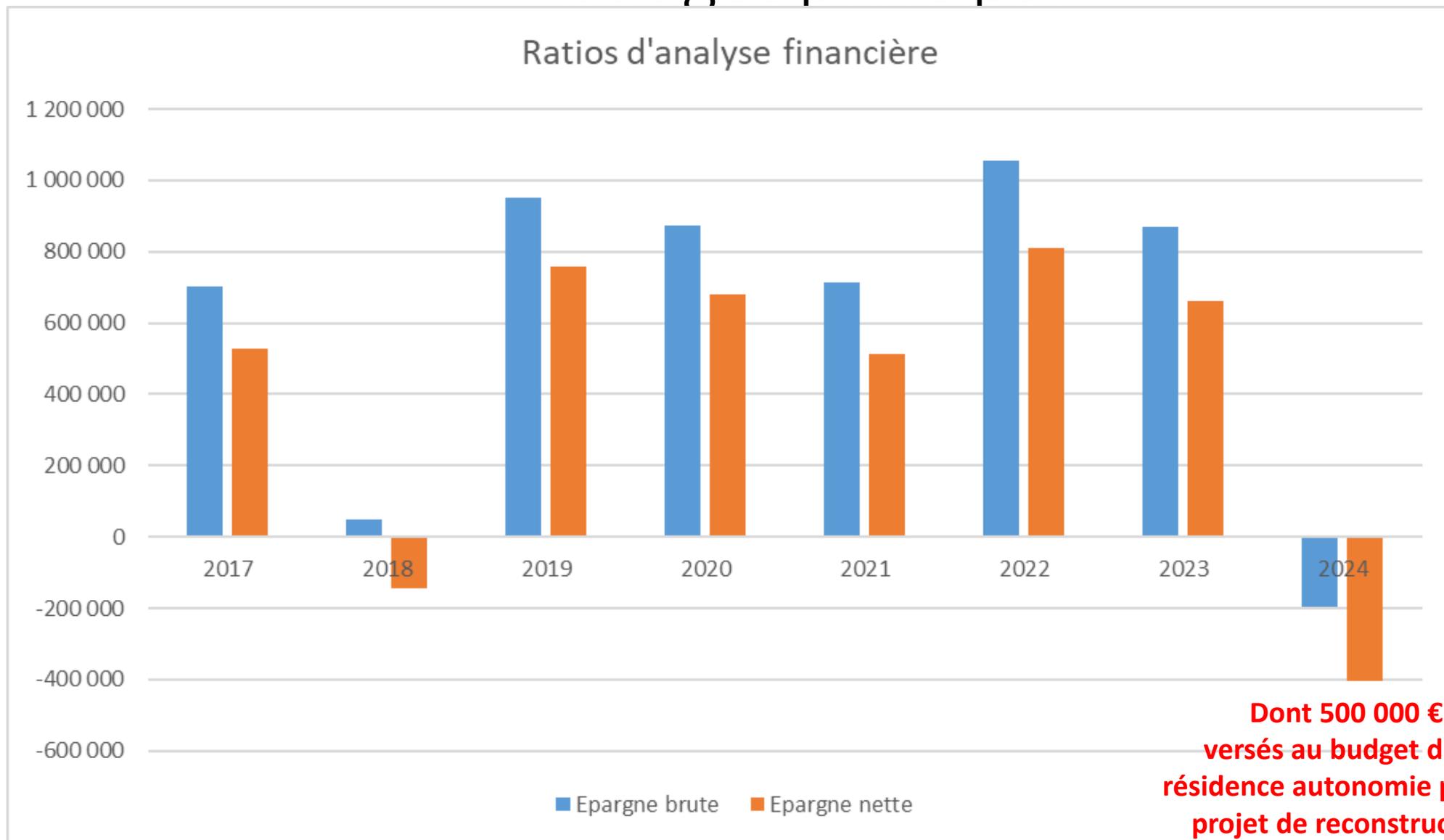
# Ratios d'analyse financière budget principal

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE





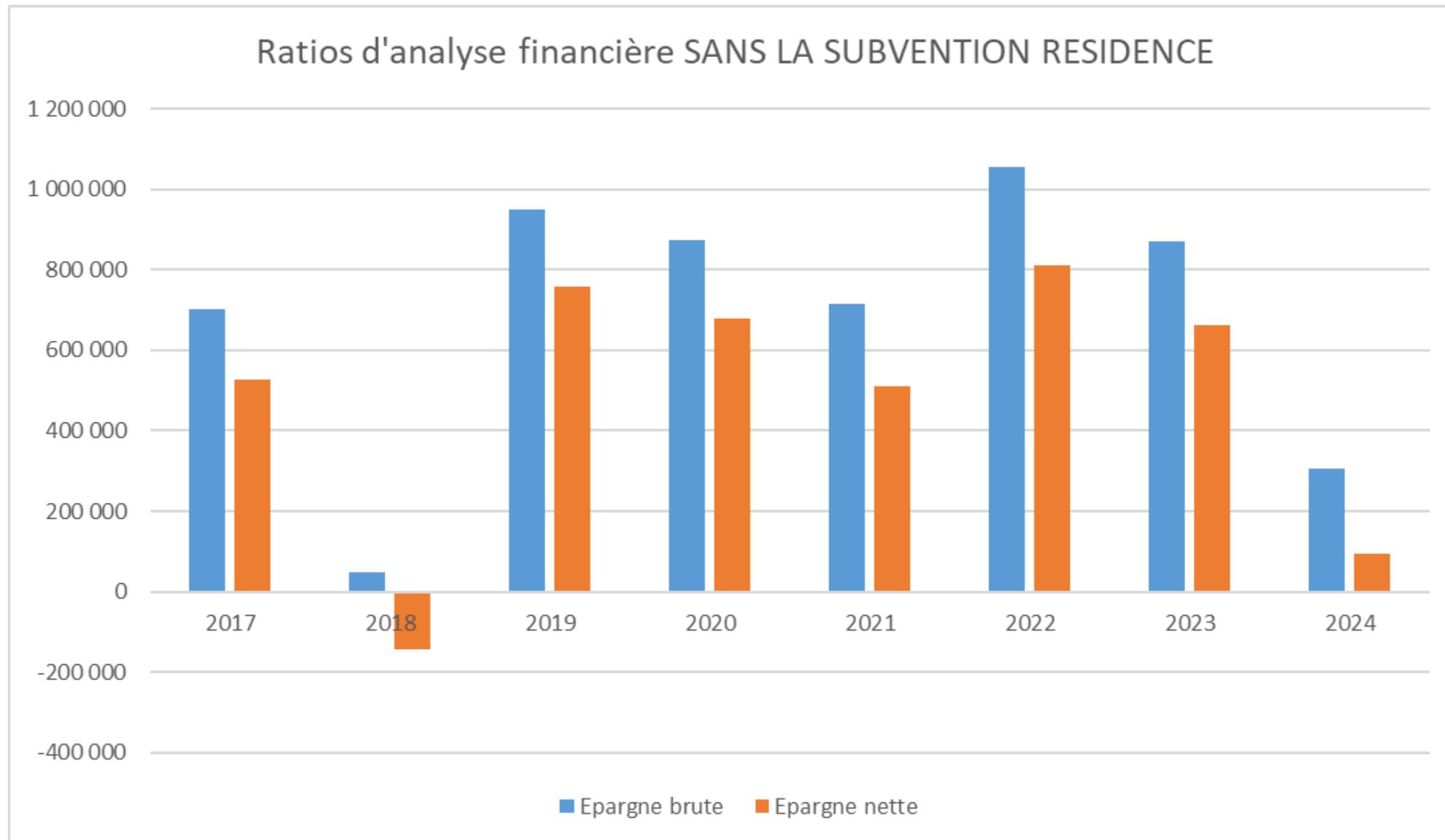
# Ratios d'analyse financière budget principal

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

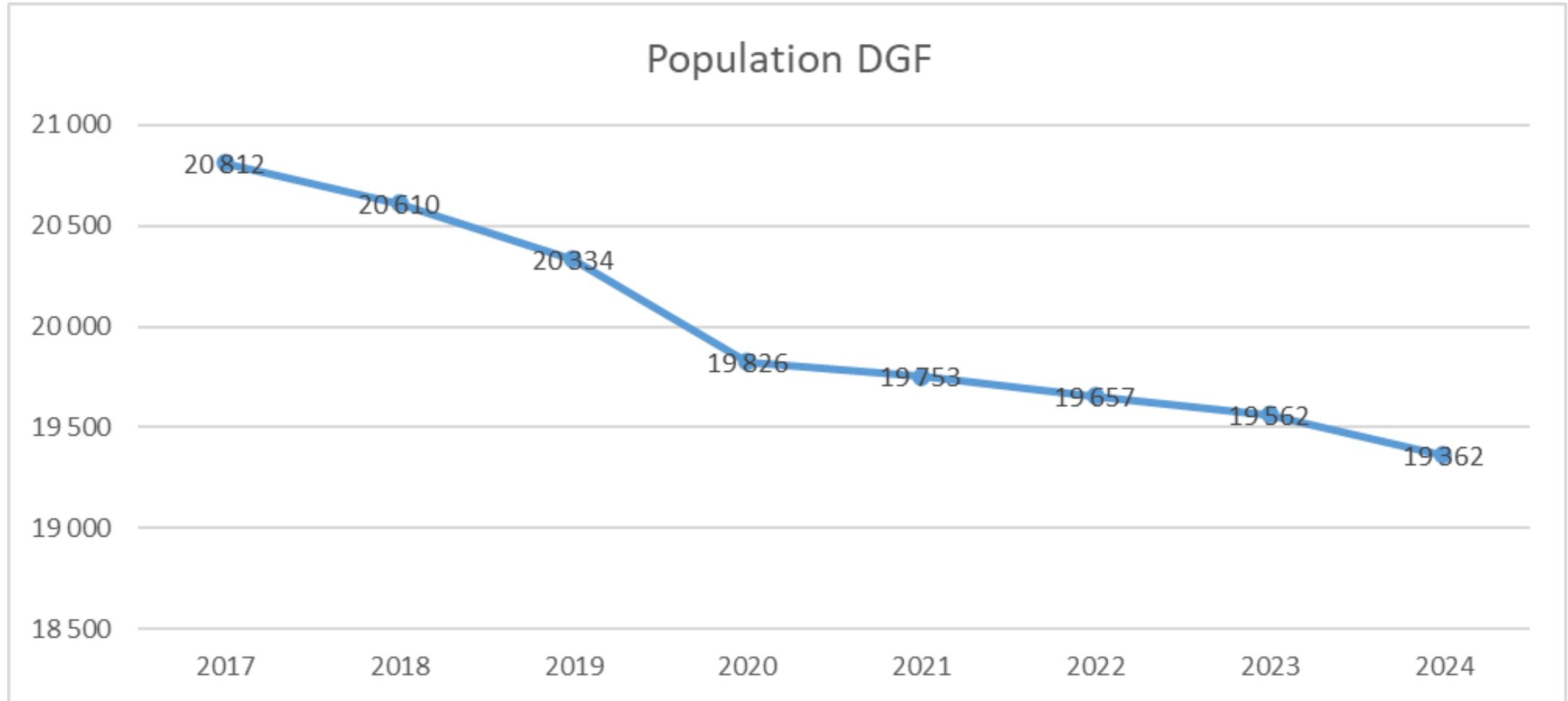
Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE





# Démographie





# Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

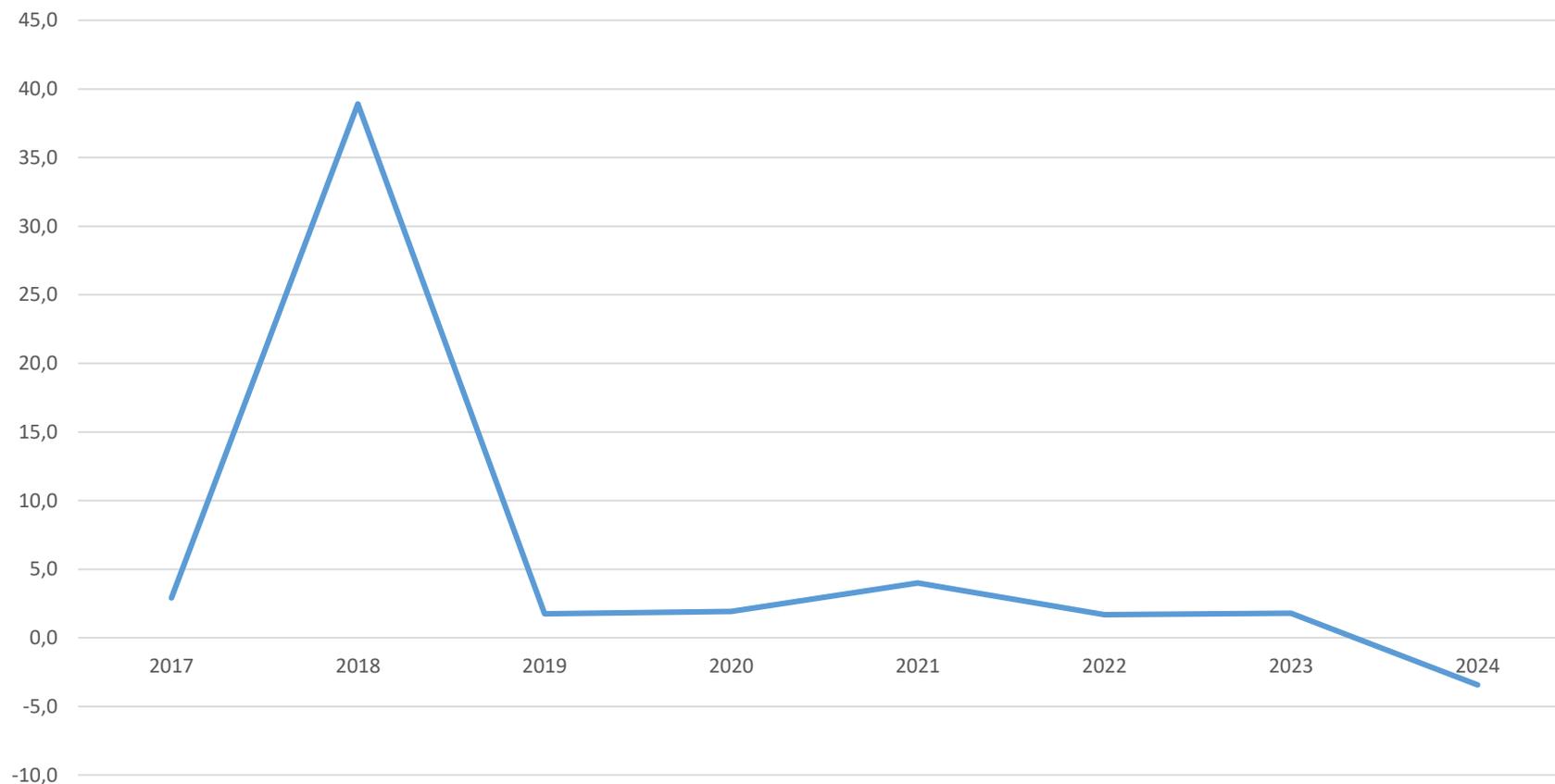
Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
Berry  
Levraut

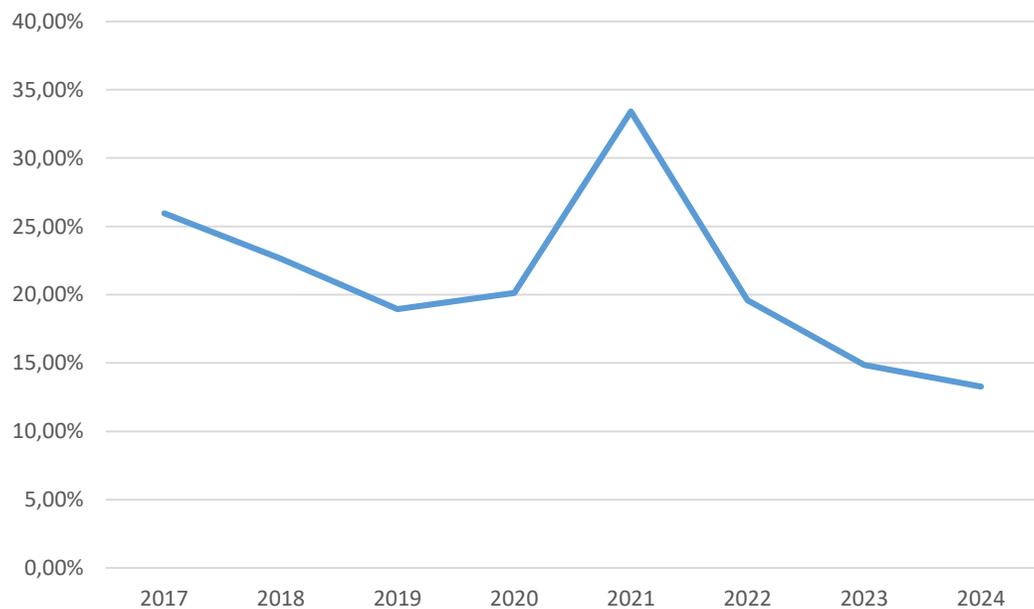
on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

Capacité de désendettement (années)

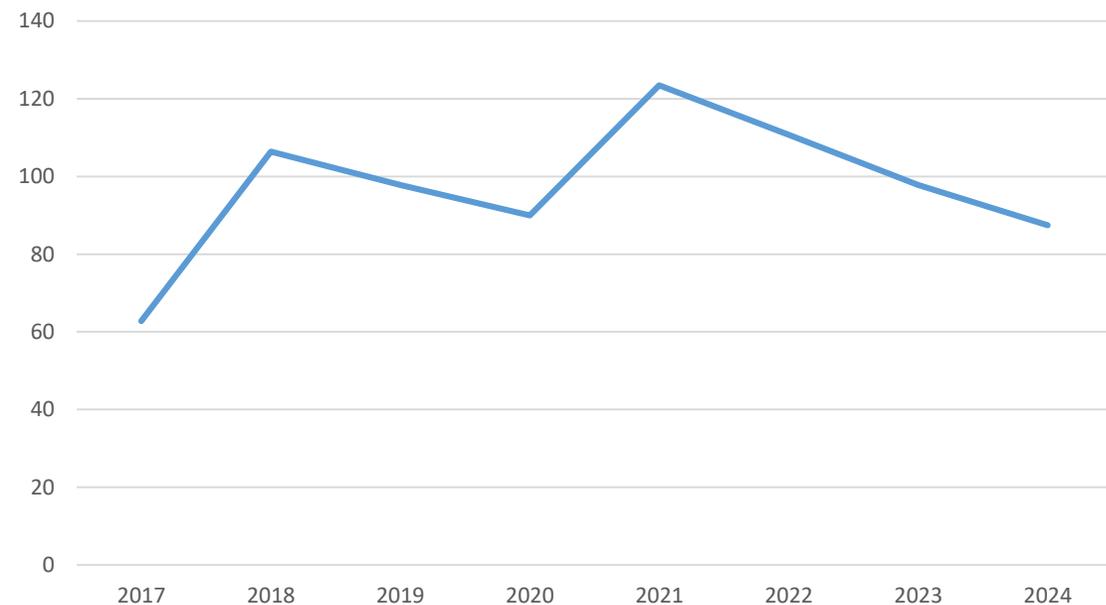


# Ratios d'analyse financière

Taux d'endettement



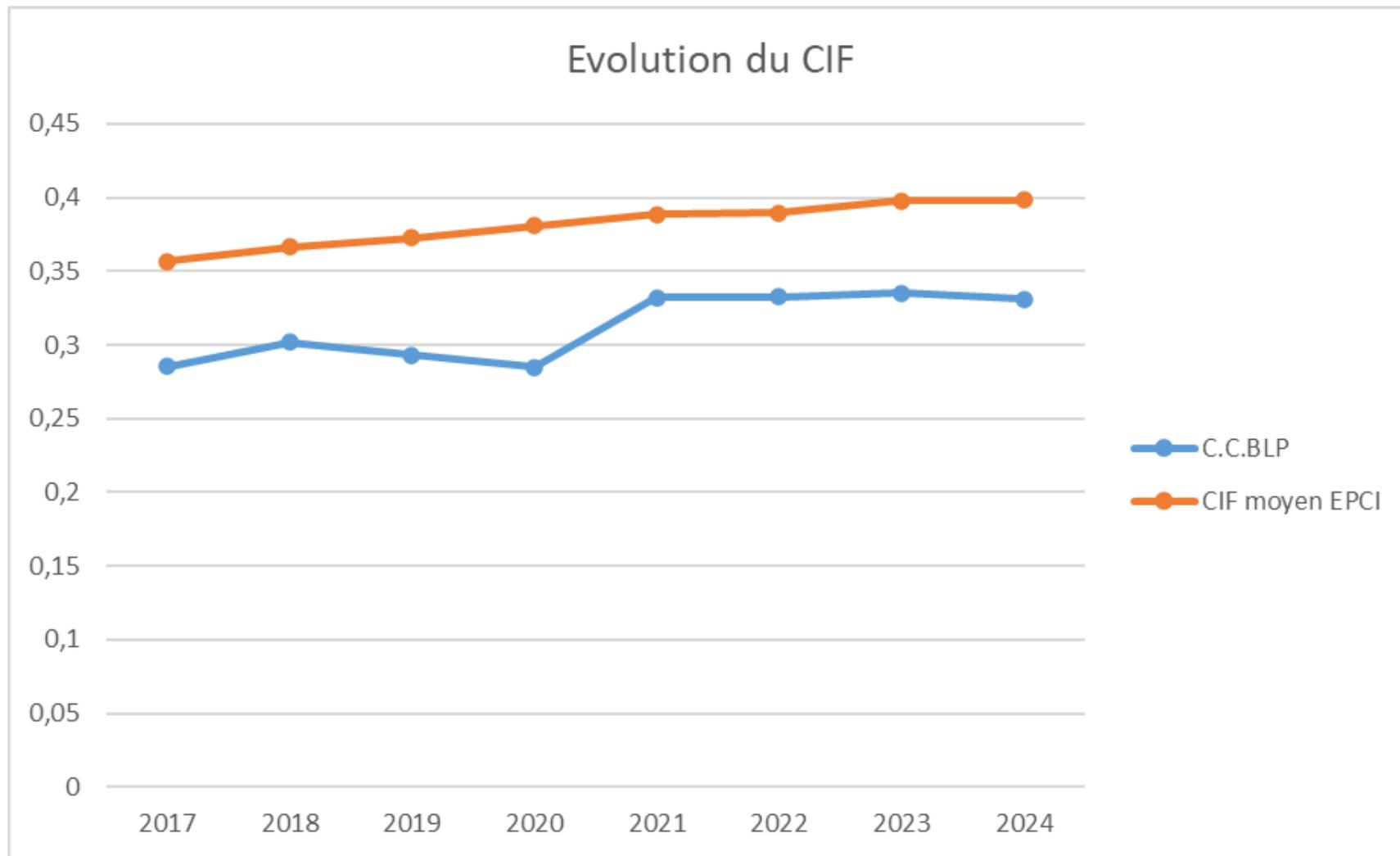
Encours de la dette par habitant





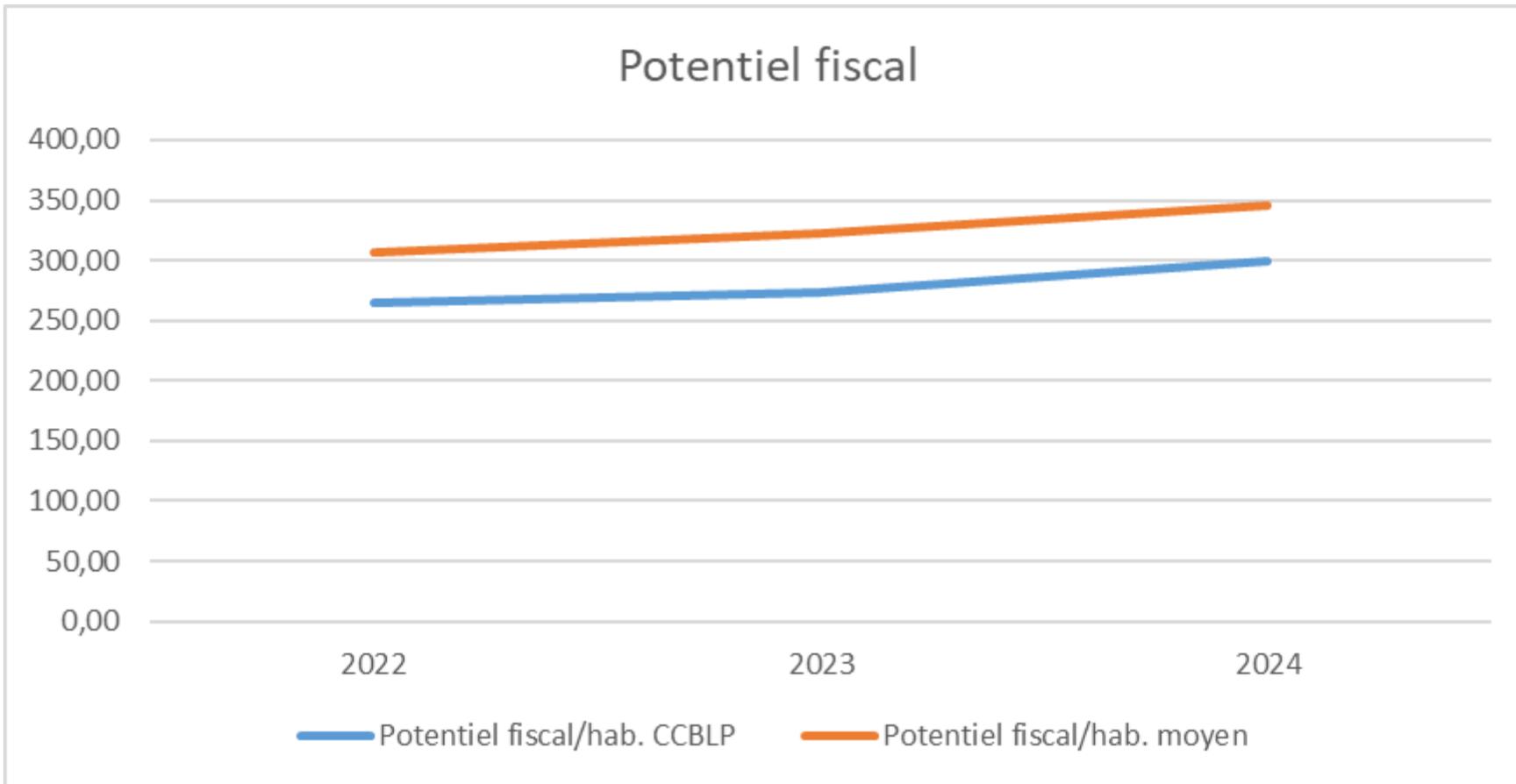
# Coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.  
**Plus le CIF est élevé et plus les dotations de l'EPCI sont élevées.**





# Potentiel fiscal



## Réforme des indicateurs

Suppression de la TH  
(100% des ménages en  
2022)

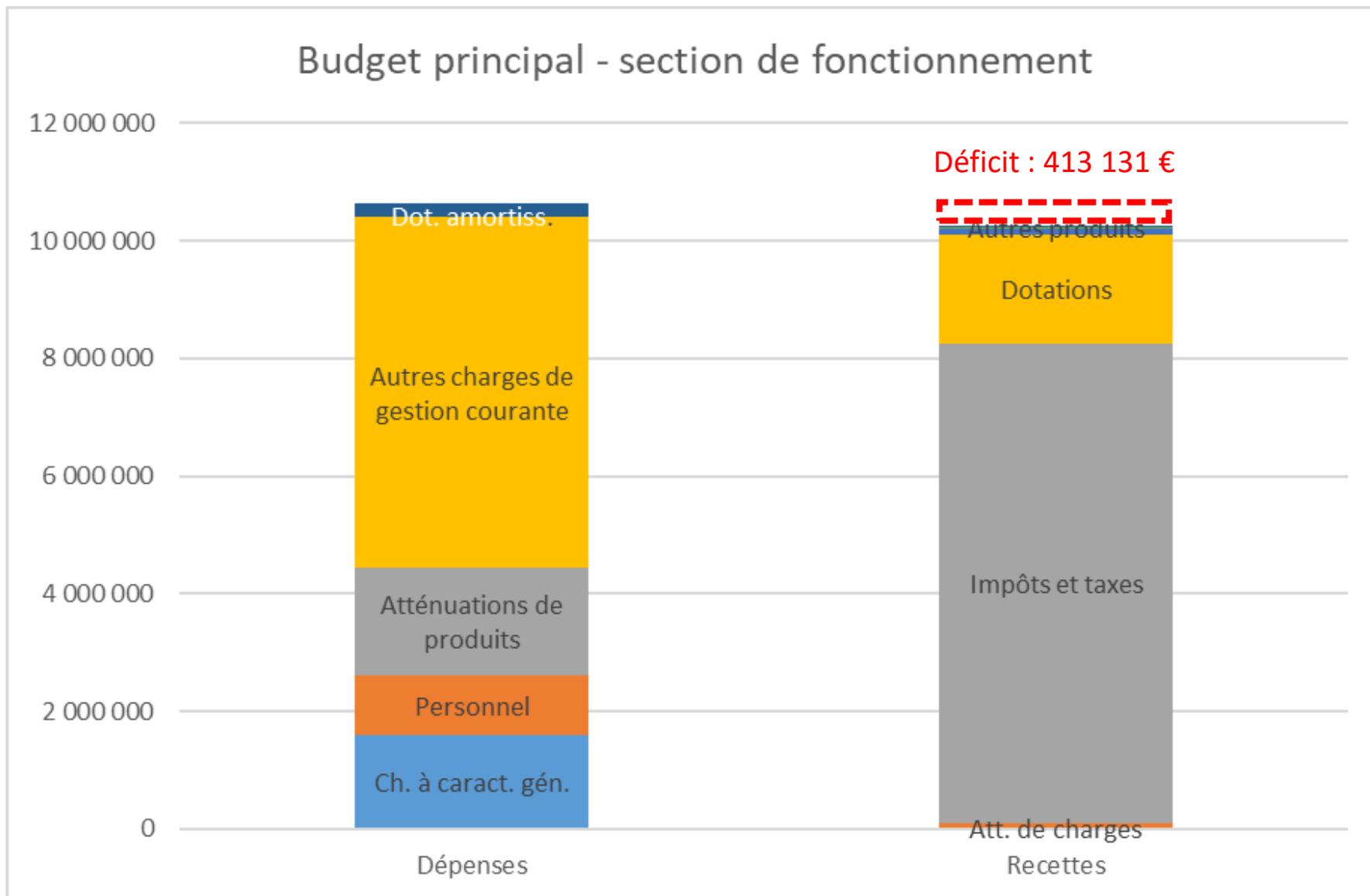
=> Nouveaux indicateurs  
sur la fiche DGF depuis  
2022



# Exécution financière 2024

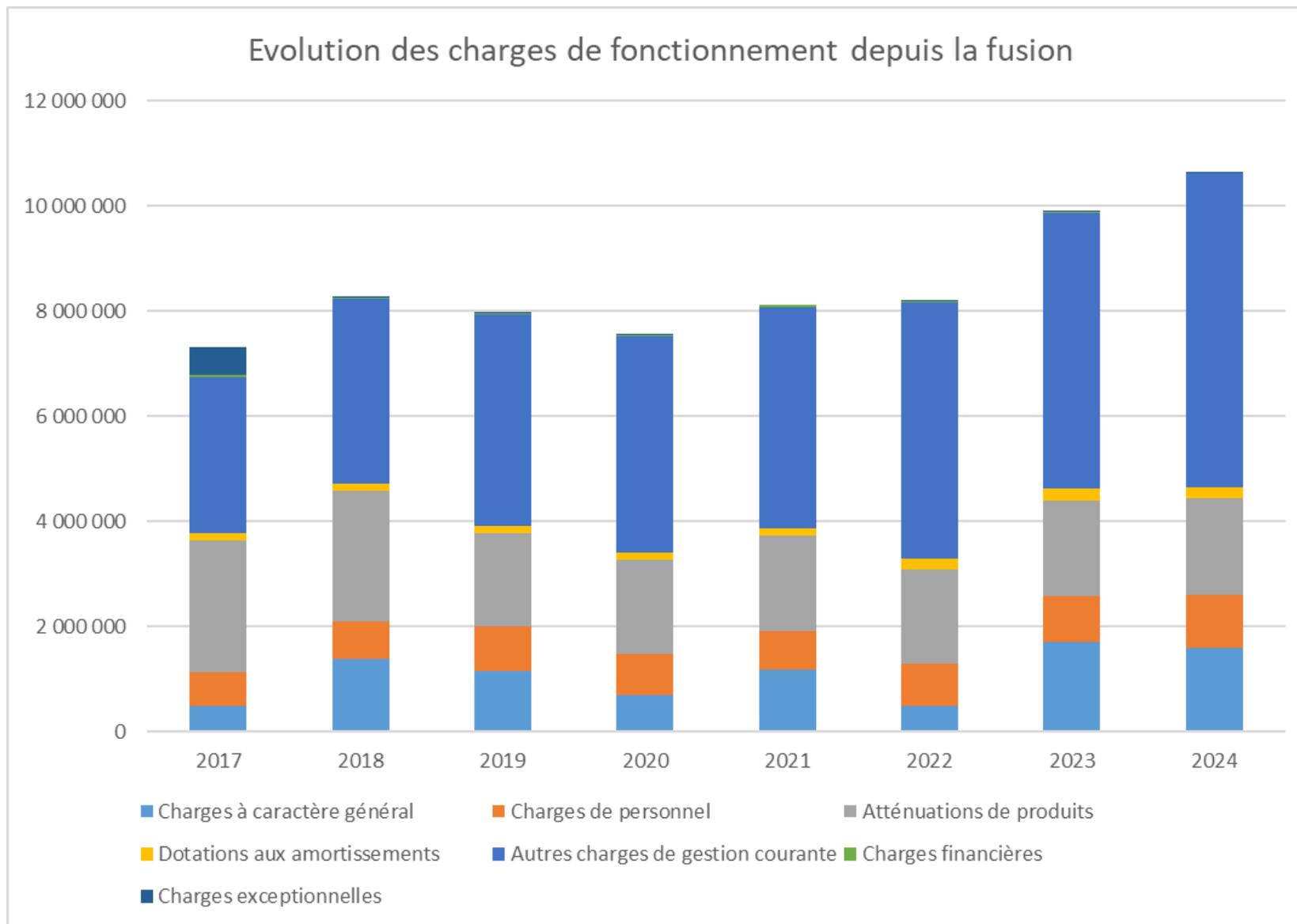


# CFU 2024



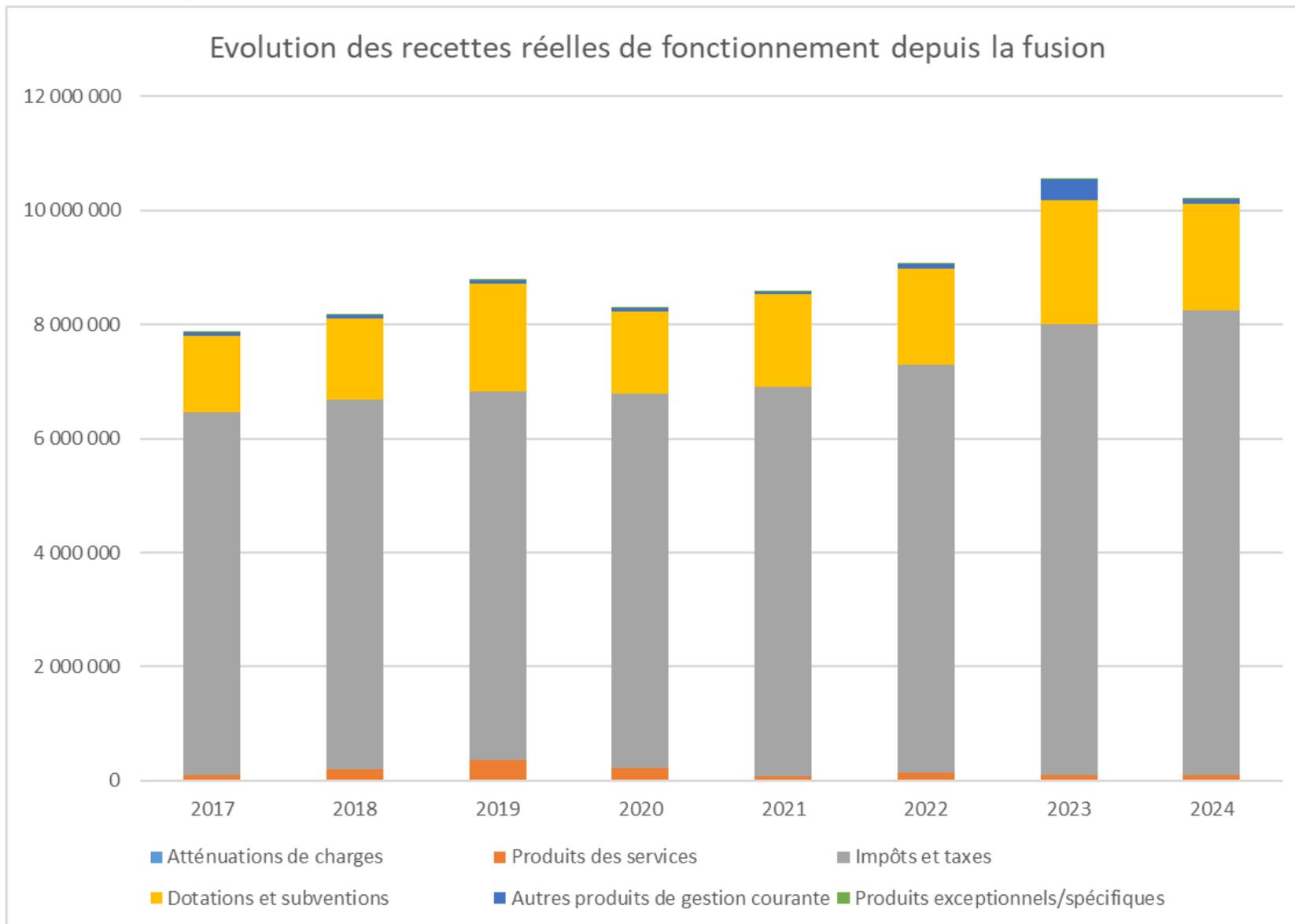


# Budget principal





# Budget principal

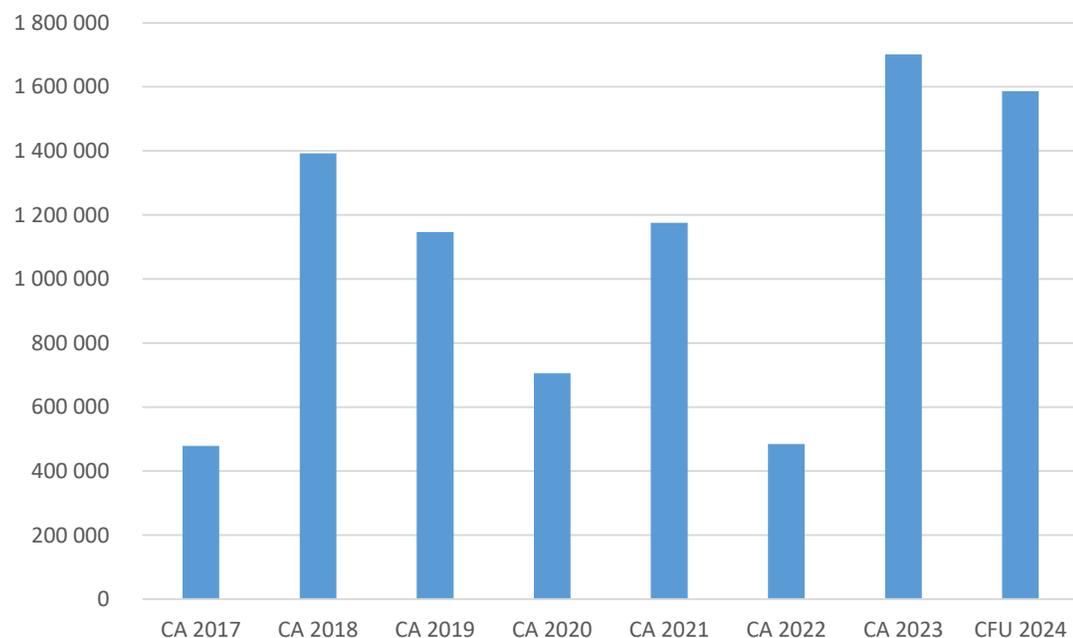




# Budget principal – Dépenses de Fonctionnement



Chap. 011 - Charges à caractère général



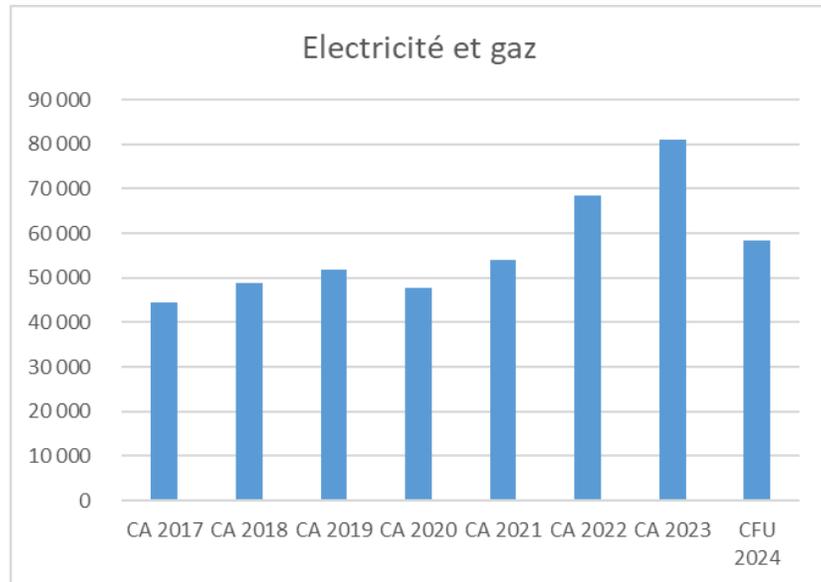
Ce chapitre comprend :

- Les fluides, énergies
- Les achats de fournitures pour le fonctionnement
- Les études
- Les travaux de voirie (entretien)
- L'entretien des bâtiments, matériels, véhicules...
- Les honoraires et prestations diverses
- Les transports
- Etc.

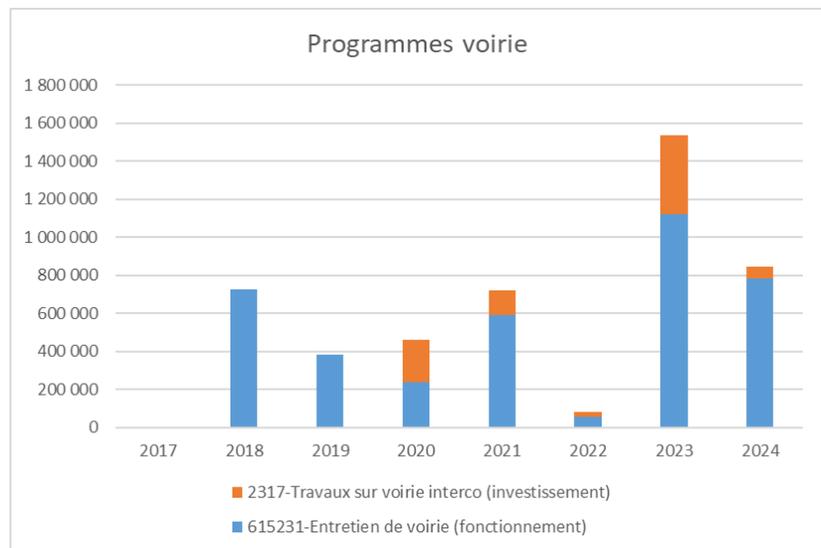
**A prévoir en 2025 :**

- Poursuite des études : plan paysage, ports, patrimoine fluvestre, etc.
- Voirie : enveloppe annuelle pour l'entretien de la voirie communautaire
- Augmentation de l'enveloppe transports scolaires (Micro-folie) ?
- ...

# Budget principal – Dépenses de Fonctionnement – chapitre 011



- Augmentation des dépenses d'énergie contenue grâce aux marchés Approlys (fin en 2024)
  - Siège communautaire
  - Gymnase Châtillon
  - Salle de sport Autry
  - Centre médico-social Châtillon
  - Aire d'accueil des Gens du Voyage
  - Zones d'activité



- Programme voirie :
  - NB. 2022 : décalage de facturation sur 2023
  - Enveloppe de 630 000 € / an en moyenne depuis 2017



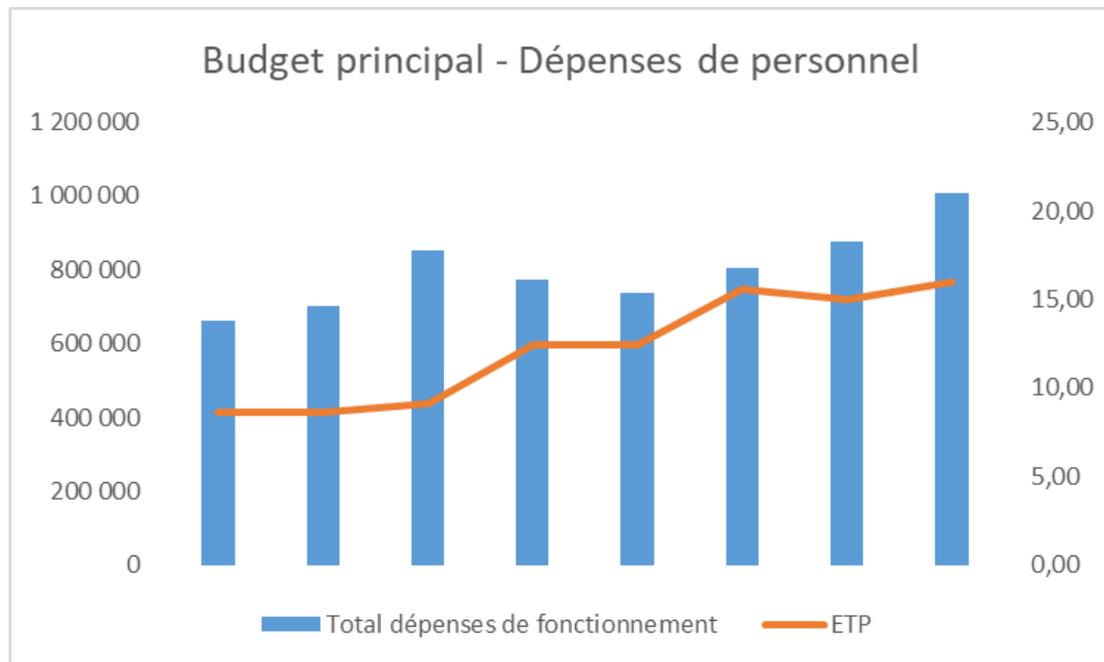
# Budget principal – Dépenses de fonctionnement – Chapitre 012

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



Les agents sont répartis entre le budget principal, le budget annexe de la résidence autonomie, l'office de tourisme et la petite enfance. Pour certains services, des refacturations sont faites entre budgets.

### Facteurs d'augmentation en 2024 :

- Création d'un poste (prévention) et période de tuilage en comptabilité
- « Glissement vieillesse-technicité » (GVT) : évolutions de carrière au sein du personnel, avancements de grade
- +5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+24,60 € bruts) pour chaque agent
- Enveloppe prime exceptionnelle d'inflation (versée en avril 2024)
- Revalorisations de RIFSEEP
- Augmentation du point d'indice +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : une année pleine en 2024

### A prévoir en 2025 : + 4%

- ↗ Augmentation de la cotisation CNRACL +3%
- ↘ Arrêts maladie : rémunération à 90% au lieu de 100% les trois premiers mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- GVT +2%



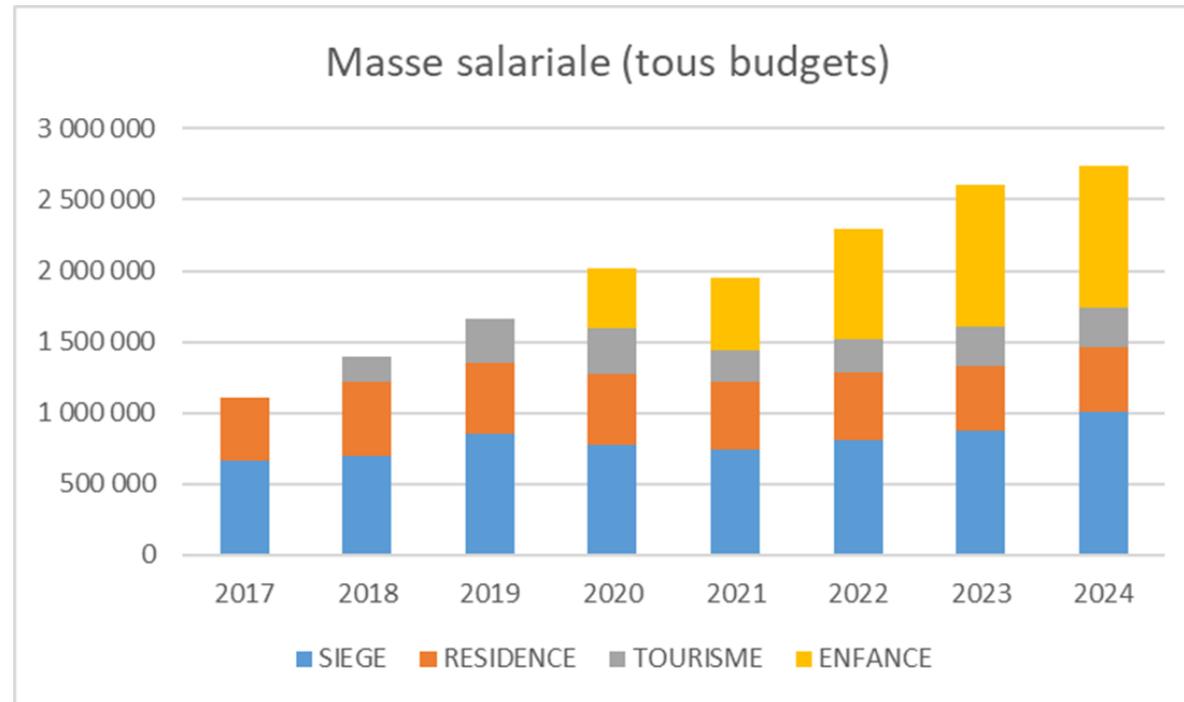
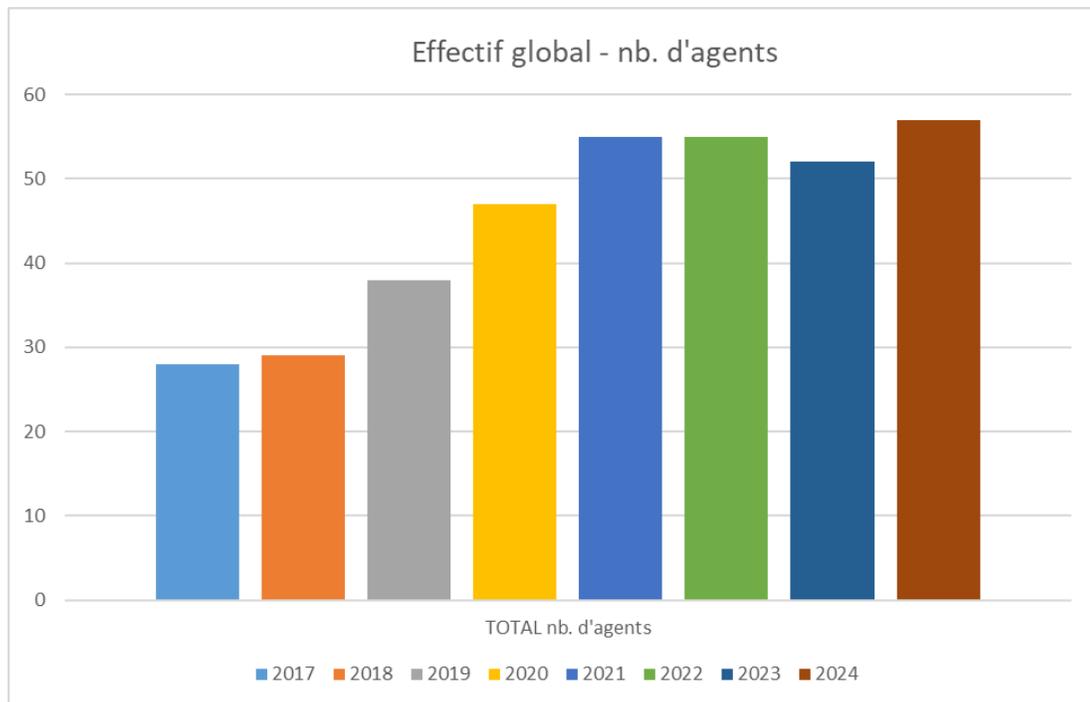
# Structure des effectifs

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

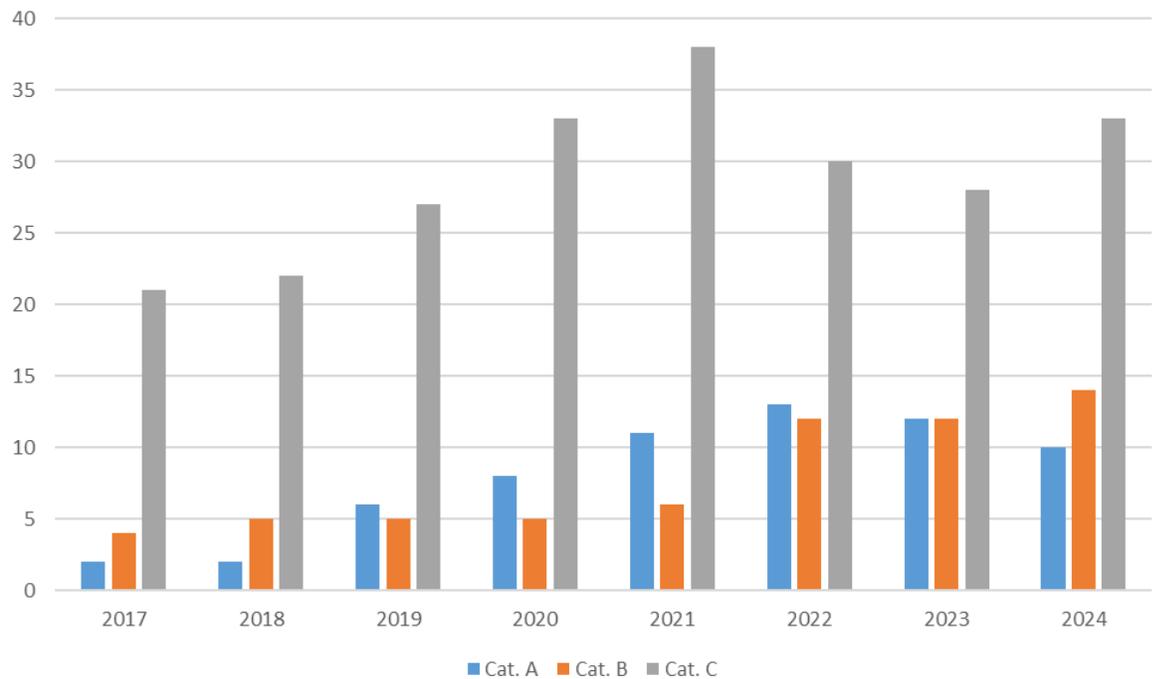
Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE

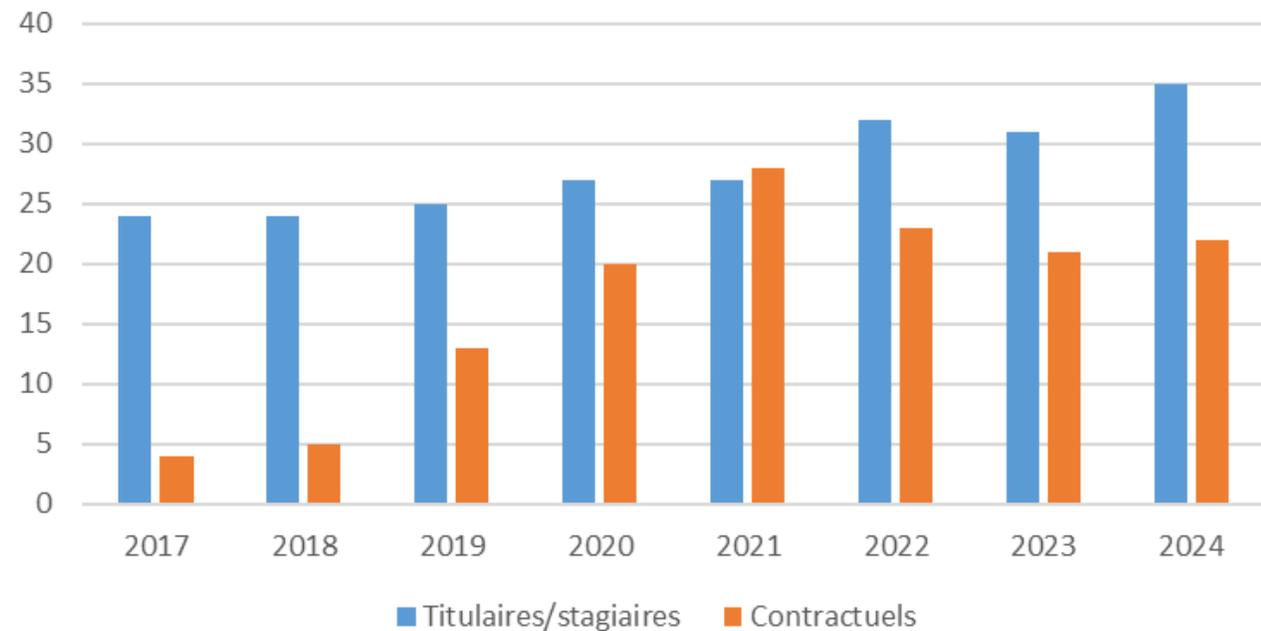


# Structure des effectifs (tous services confondus)

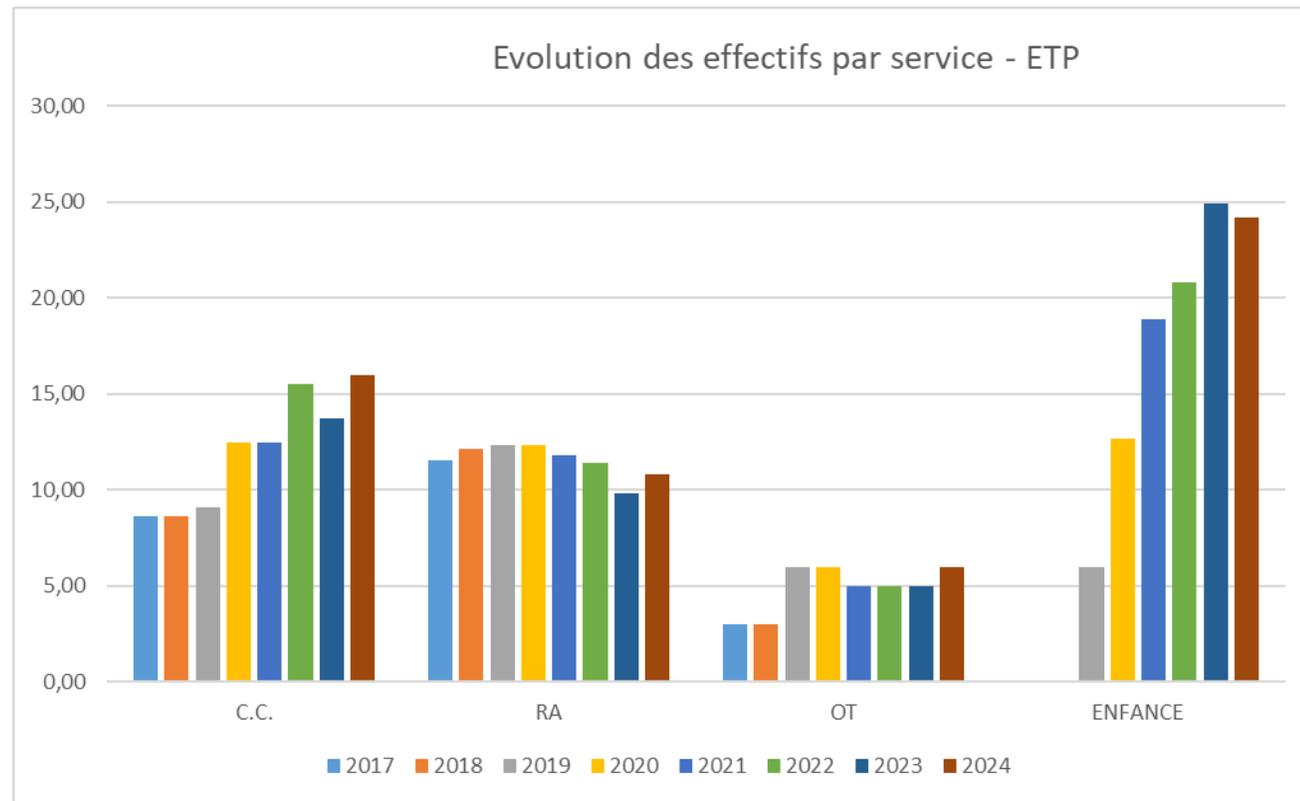
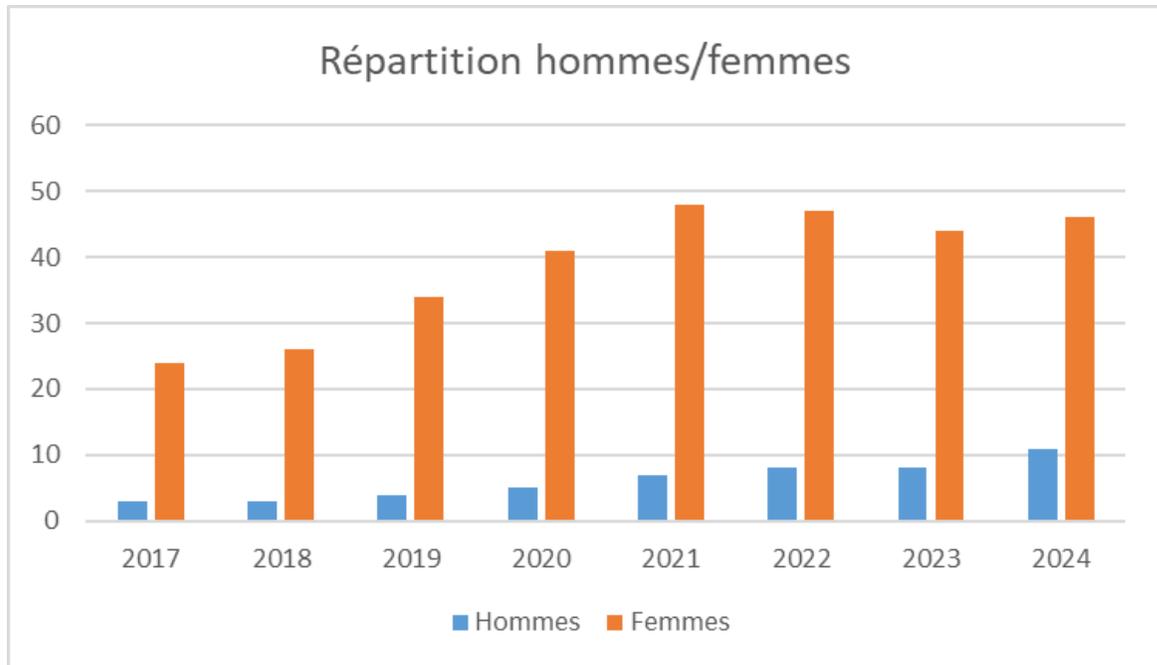
Répartition par catégorie



Répartition par statut



# Structure des effectifs (tous services confondus)



**Evolution prévisionnelle  
 des effectifs : stabilité (pas  
 de création de poste)**



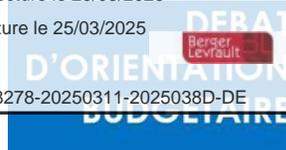
# Masse salariale

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

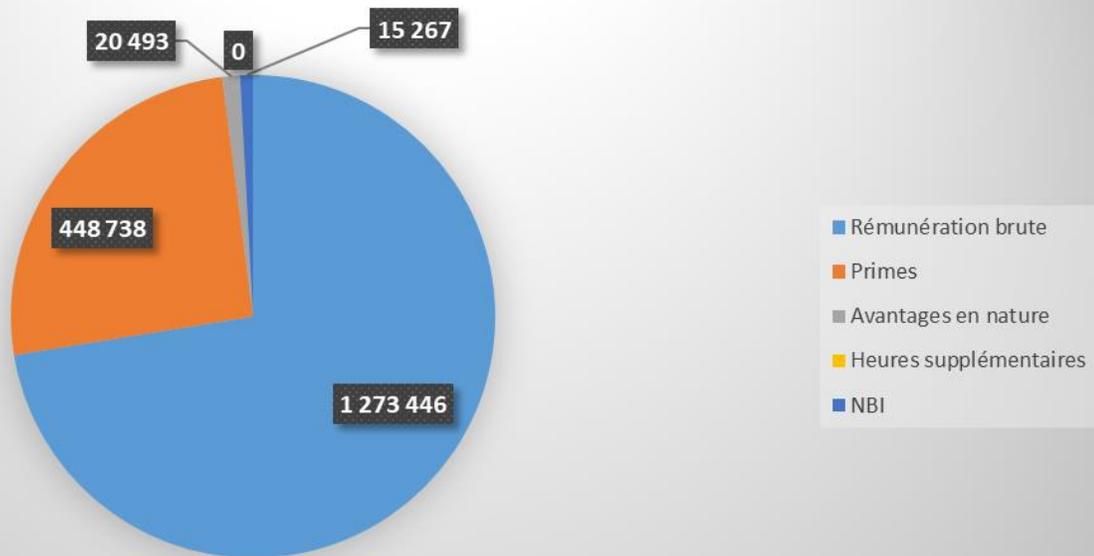
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

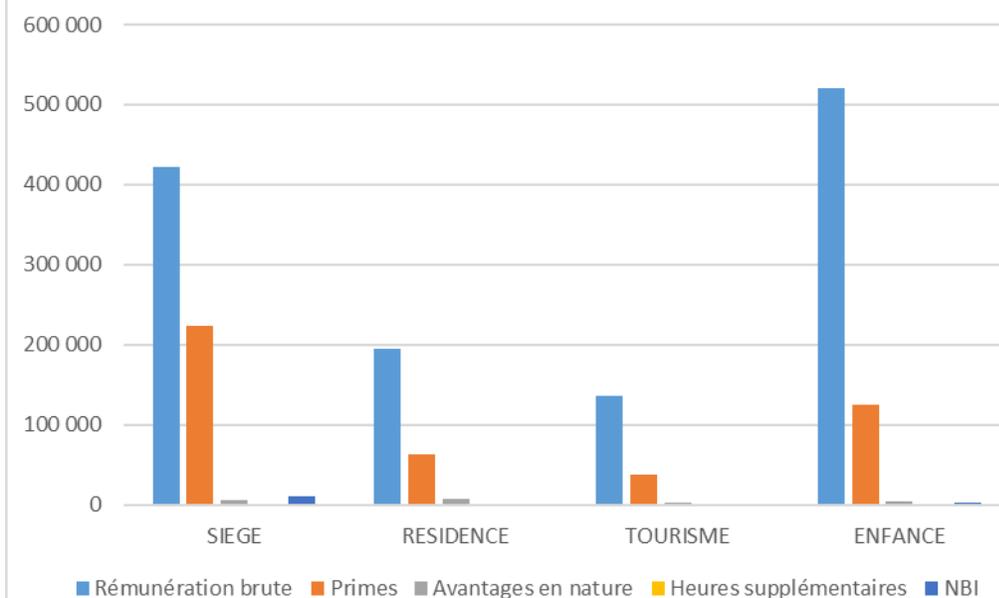
ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



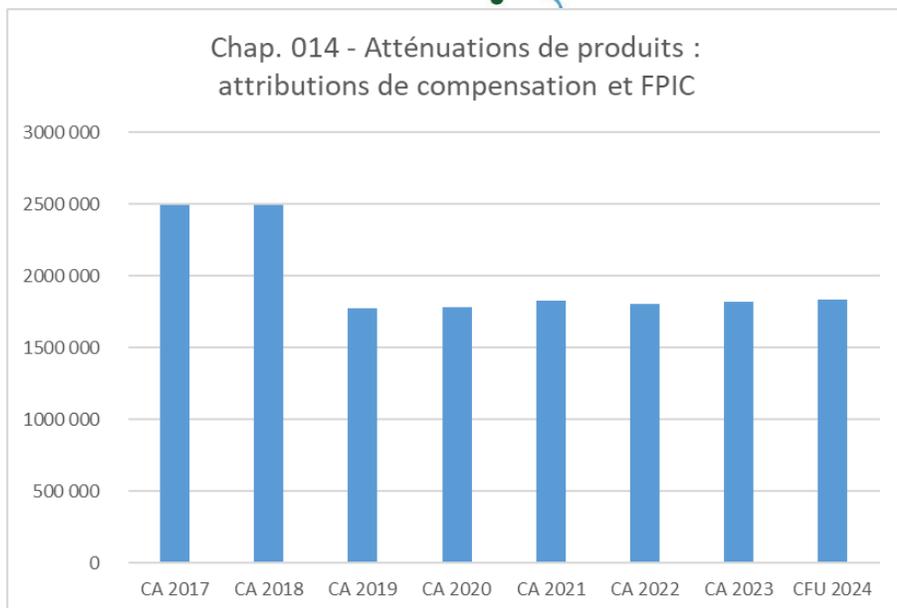
Structure de la rémunération - 2024



Structure de la rémunération - 2024



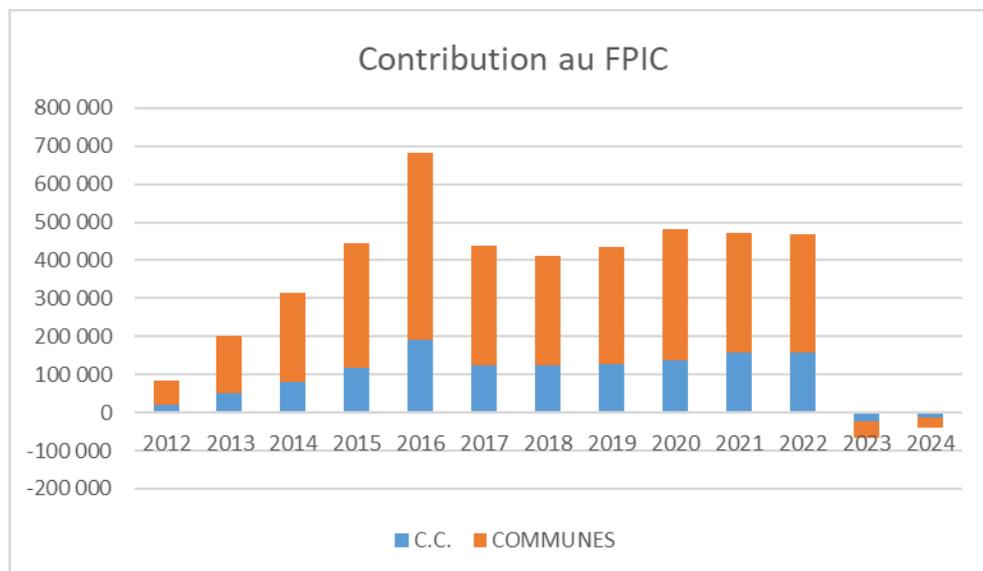
## Budget principal – Dépenses de fonctionnement



- Ce chapitre intègre les attributions de compensation versées aux communes en compensation du transfert de la fiscalité professionnelle
- Ainsi que le FPIC dont le montant est notifié habituellement durant l'été.

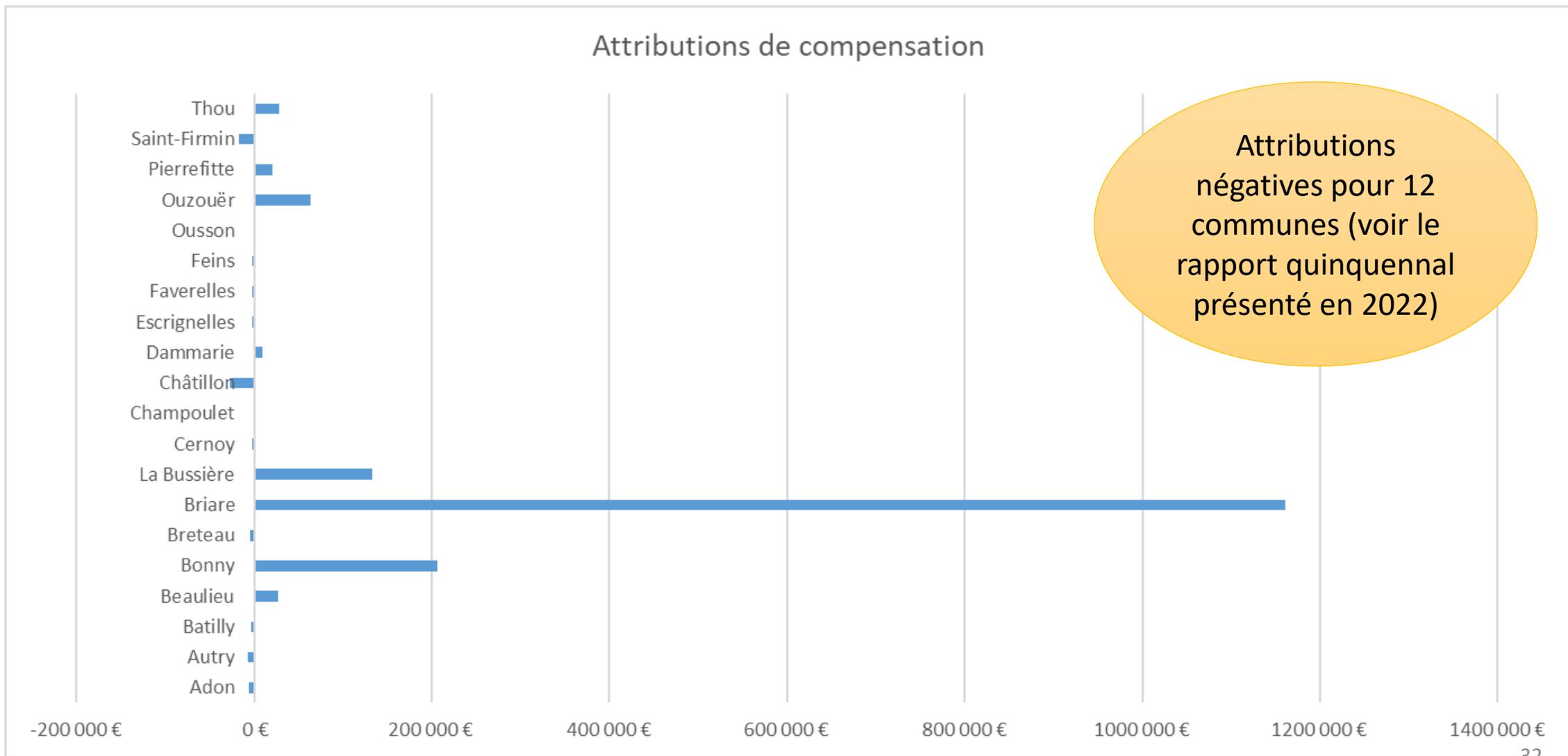
### A prévoir pour 2025

- Le montant des attributions de compensation (AC) varie en cas de transfert de compétences entre les communes et l'EPCI
- À noter que certaines AC sont devenues négatives suite à des transferts de charges : c'est la commune qui verse à l'EPCI
- FPIC : depuis 2023, la CCBLP est bénéficiaire mais il faut prévoir une dépense et une recette





# Budget principal – Dépenses de fonctionnement





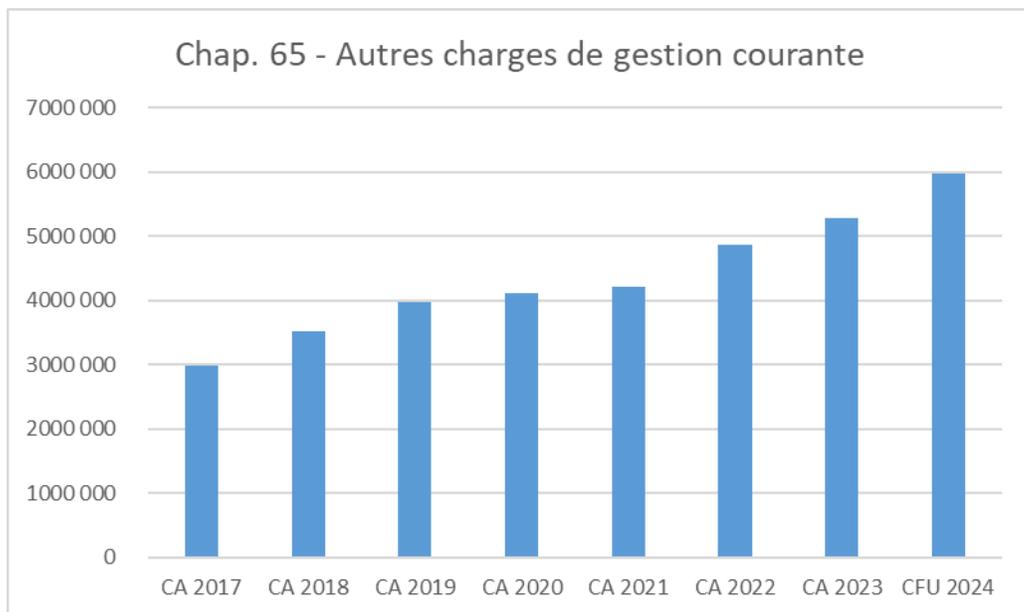
# Budget principal – Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



Ce chapitre intègre :

- Les indemnités des élus + charges
- Les participations et cotisations diverses
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) versée au SMICTOM du Giennois
- La participation au SDIS (désormais supérieure au transfert de charges)
- Les compensations versées à l'exploitant de la piscine (RECREA)
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes (office de tourisme, petite enfance, résidence autonomie)
- La saison culturelle (PACT + budget culture),
- Les subventions de fonctionnement aux associations
- Les prestations de services

**Ce qui a augmenté en 2024 :**

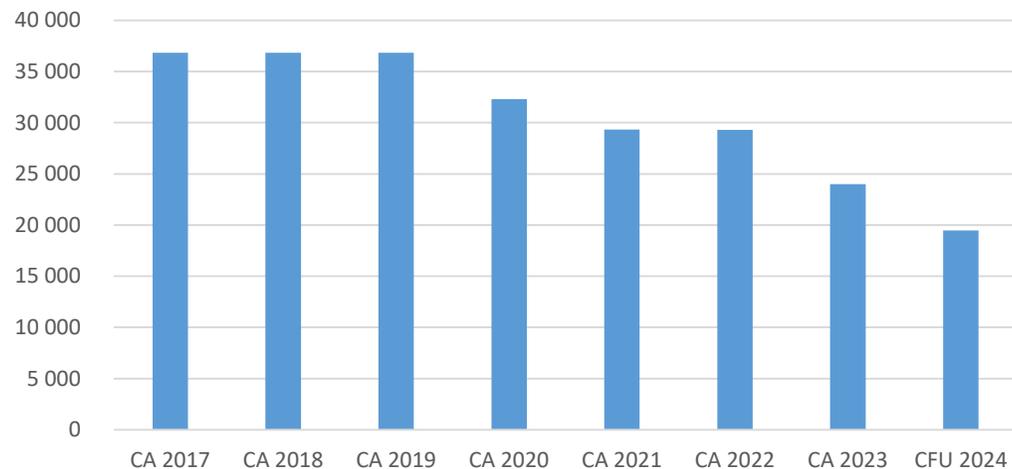
- Frais de gestion des digues (EP Loire)
- Subvention vers le budget de la résidence (déficit) : 77 505 €
- Subventions vers le budget de la résidence (projet Beaulieu) : 500 000 € (+200 000 € en investissement)
- Forte revalorisation des contrats de prestations de services sur l'indice SYNTEC (+15% en un an)

**A prévoir en 2025 :**

- Augmentation TEOM +1,88%
- Augmentation SDIS +2,20%
- Déficit résidence autonomie à compenser
- Subventions d'équilibre vers les budgets office de tourisme (313 000 €) et petite enfance (de l'ordre de 400 000 €)
- Subvention d'équilibre vers le nouveau budget GEMAPI

# Budget principal – Dépenses de fonctionnement

Chap. 66 - Charges financières



Ce chapitre intègre :

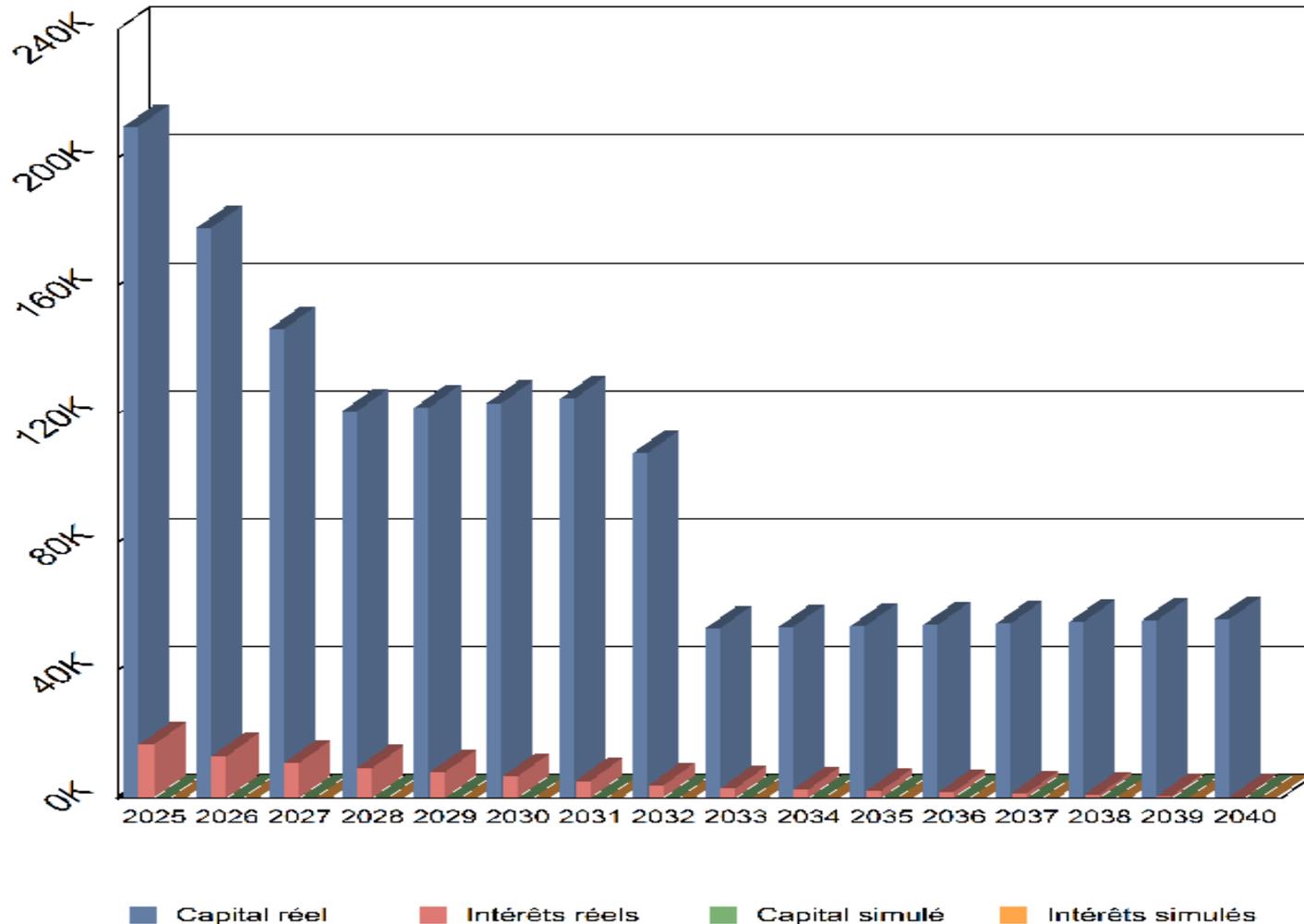
- Les intérêts des emprunts
- Le rattachement des intérêts courus non échus

**A prévoir en 2025 :**

- Intérêt des emprunts en cours : 16 678,51 €

# Budget principal – Dépenses de fonctionnement

Diagramme de remboursement



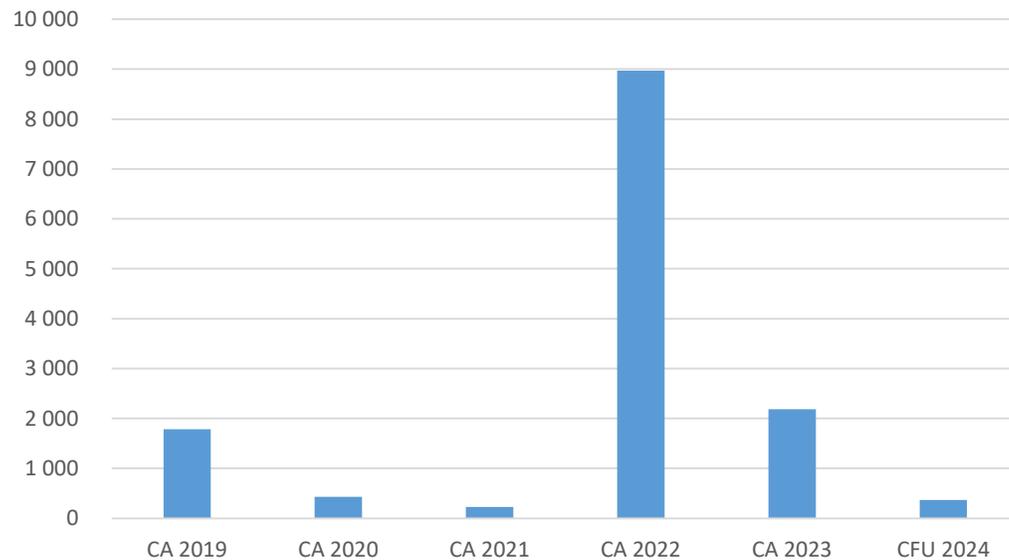
## Charges financières

Il s'agit principalement du remboursement des intérêts de la dette.

**Fin des échéances d'emprunt :  
 2040**

# Budget principal – Dépenses de fonctionnement

Chap. 67 - Charges spécifiques



*Chapitre modifié depuis la M57*

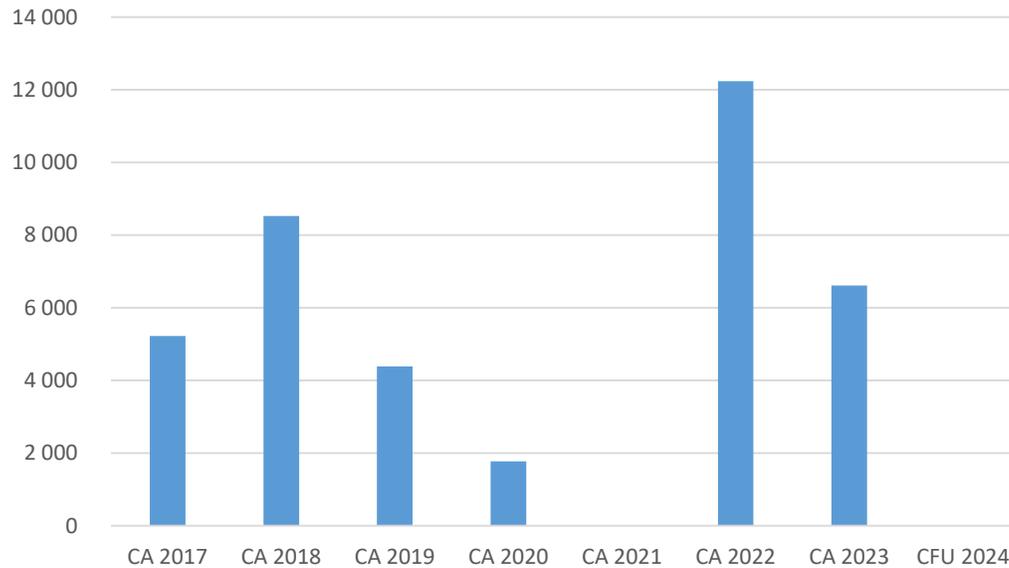
Ce chapitre intègre :

- Les titres annulés sur exercice antérieur

A prévoir également au chapitre 68 : provisions pour dépréciations



Chap. 13 - Atténuations de charges

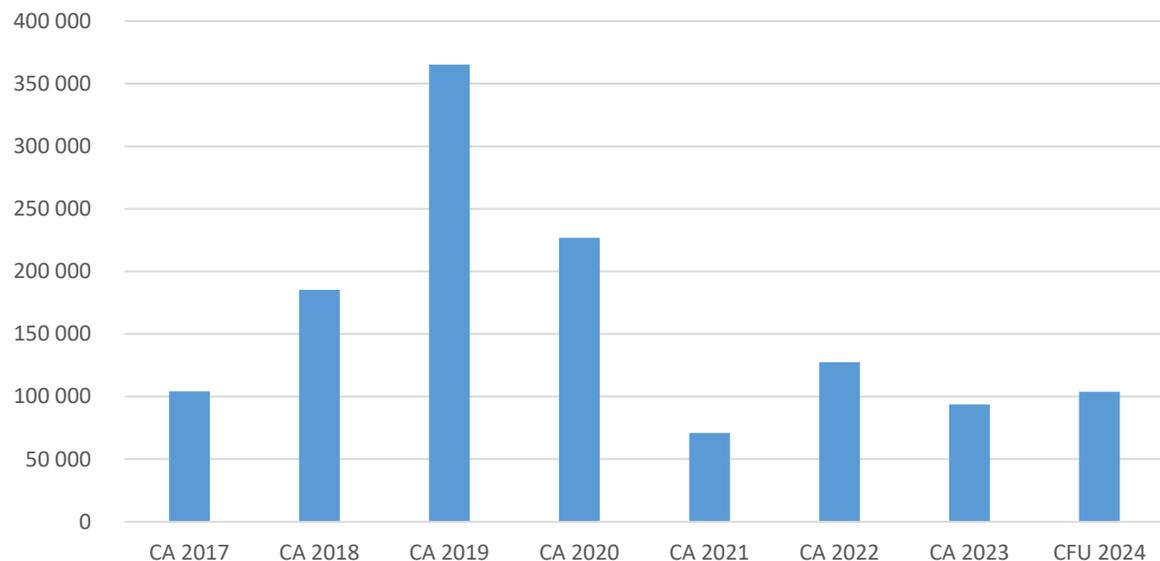


Ce chapitre comprend :

- Les remboursements sur rémunération par l'assurance statutaire (maladie, maternité...)



Chap. 70 - Produits des services



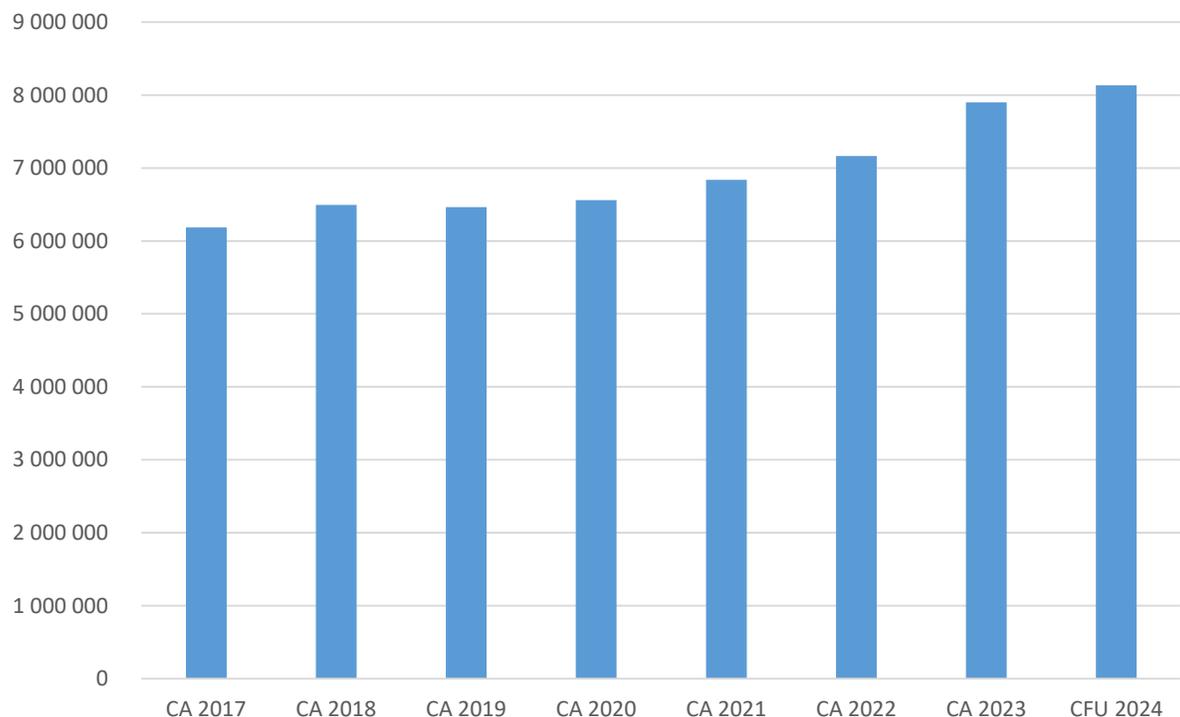
L'augmentation de ce chapitre en 2019 correspond à la compétence Petite Enfance avec notamment la prestation de service de la CAF. En 2020 et 2021, cette ressource diminue puisqu'un budget annexe a été créé courant 2020,

Autres ressources :

- Les recettes de l'aire d'accueil des Gens du Voyage,
- Les remboursements de charges de personnel entre budgets et par les communes pour les agents mis à disposition.

# Budget principal – Recettes de fonctionnement

Chap. 73 - Impôts et taxes / Chap. 731 - Fiscalité locale



## Fiscalité « ménages »

- TH taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)
- TFB taxe sur le foncier bâti,
- TFNB taxe sur le foncier non bâti,
- TEOM taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Taxe GEMAPI
- Fraction de TVA (compensation TH supprimée)

## Fiscalité professionnelle

- CFE cotisation foncière des entreprises + GEMAPI
- TASCOM taxe sur les surfaces commerciales
- IFER imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
- Fraction de TVA (compensation CVAE supprimée)

**Autres :** Taxe de séjour, FPIC, FNGIR, compensations d'exonérations, ...



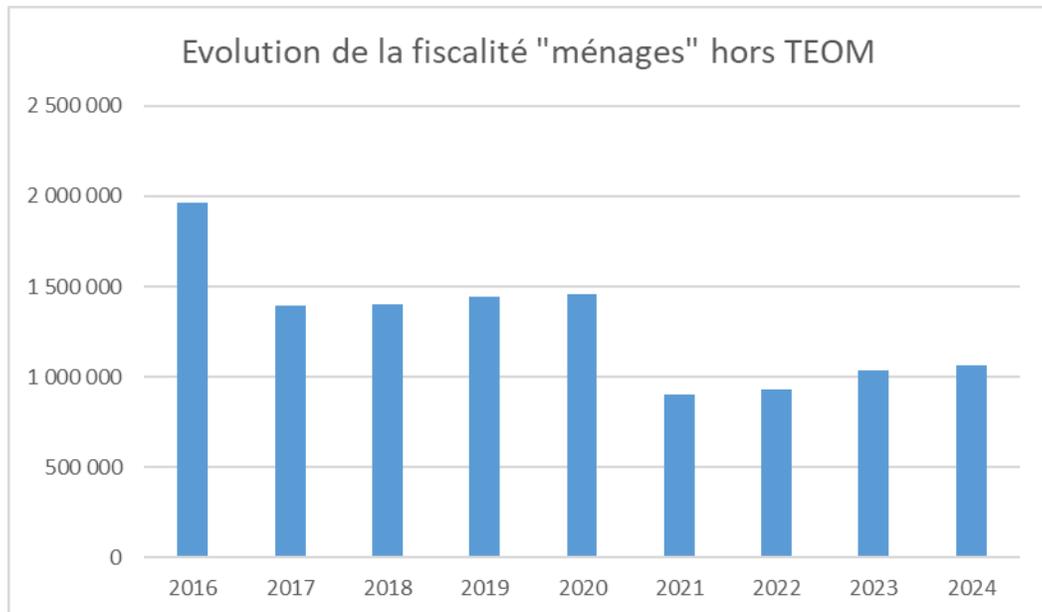
# Budget principal – Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



## Taxe d'habitation

En 2022, fin de la réforme de la taxe d'habitation avec une exonération pour 100 % des ménages. La compensation est versée sous forme de « fraction de TVA ».

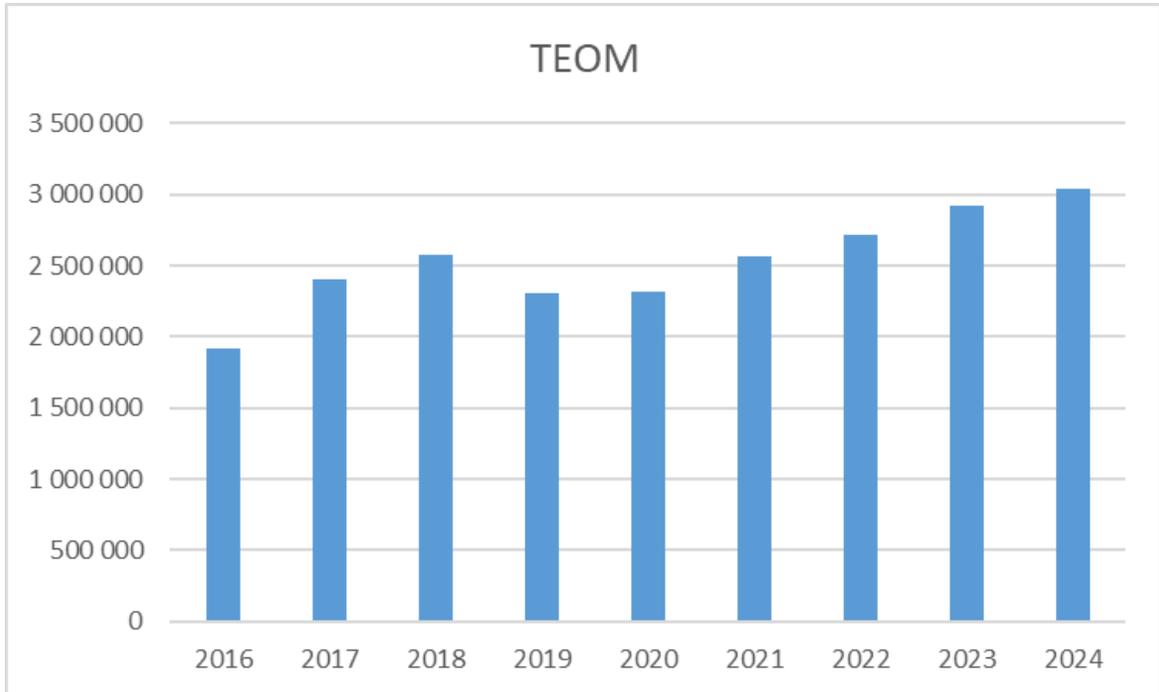
**Depuis 2023, la CC a retrouvé le pouvoir de taux sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

## Taxes foncières

La loi de finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives à hauteur de **+1,7%** (en 2024, la revalorisation forfaitaire des bases était de +3,9%).

**>>> A taux constants une recette supplémentaire estimée à +16 500 € (THRS+TFB+TFNB)**

# Budget principal – Recettes de fonctionnement



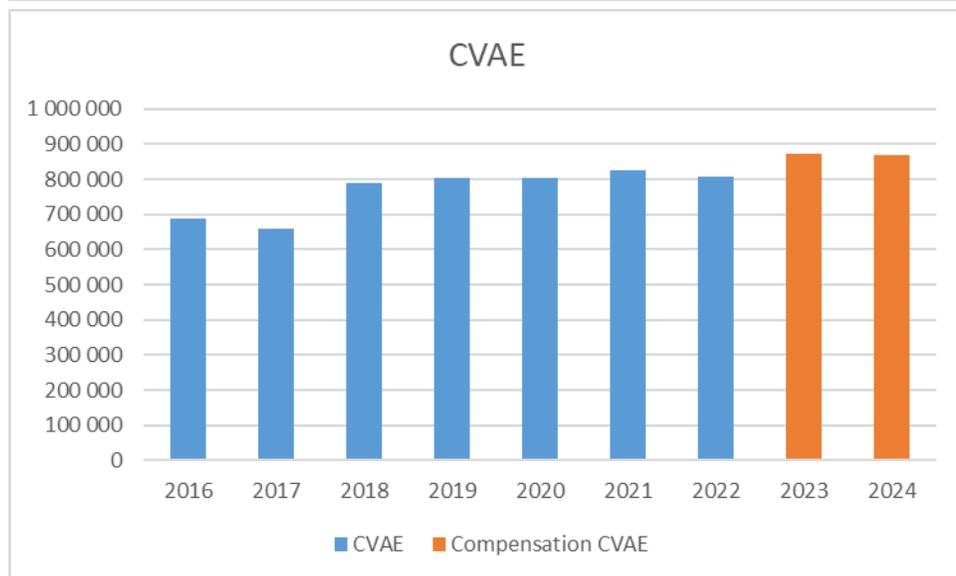
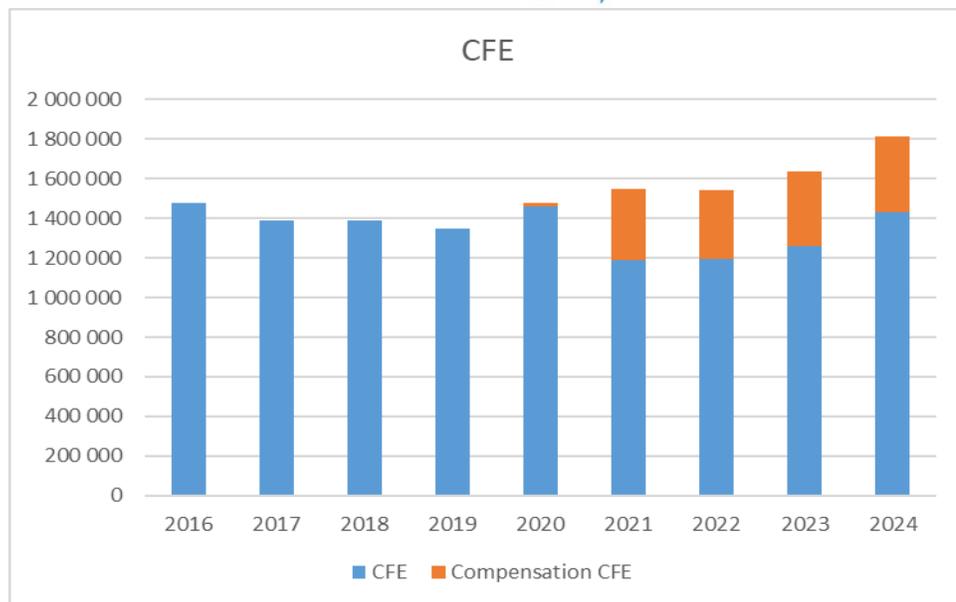
## TEOM

Le SMICTOM communique chaque année un produit attendu, à partir duquel le taux est calculé lorsque nous avons connaissance de la base d'imposition + redevance spéciale

**Prévision 2025 : prévoir une augmentation de +1,88% (source : SMICTOM)**

**Discussion sur le projet de modifier le mode de perception de la TEOM pour que ce soit le SMICTOM qui la perçoive directement : cela aurait un impact négatif sur le CIF de la CCBLP.**

# Budget principal – Recettes de fonctionnement



## CFE

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances 2021 a prévu un abattement de moitié de la valeur locative des établissements industriels

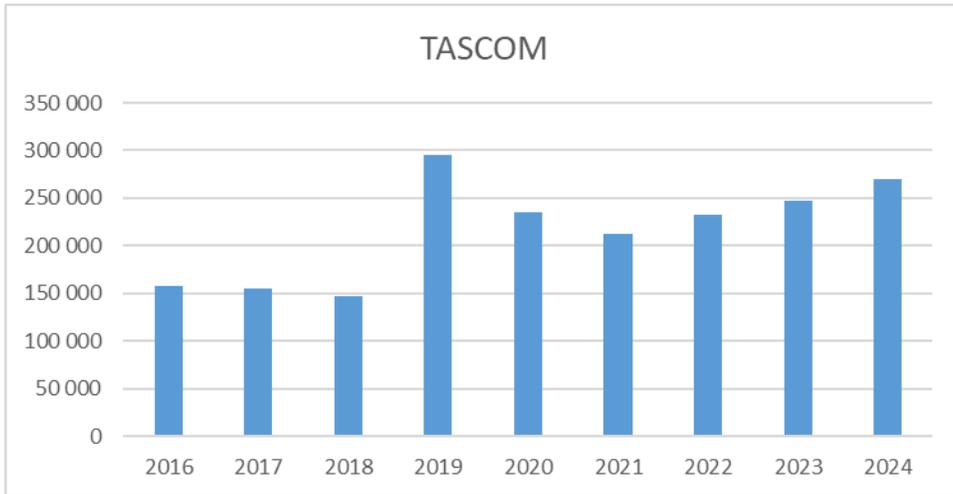
- Une compensation est versée à l'EPCI

## CVAE

La loi de finances pour 2023 prévoit une suppression de la CVAE sur deux ans (la CC n'avait pas de pouvoir de taux sur cette recette qui était déjà notifiée).

=> Compensation par une fraction de TVA correspondant à la moyenne du produit reçu sur 2020-2022

# Budget principal – Recettes de fonctionnement

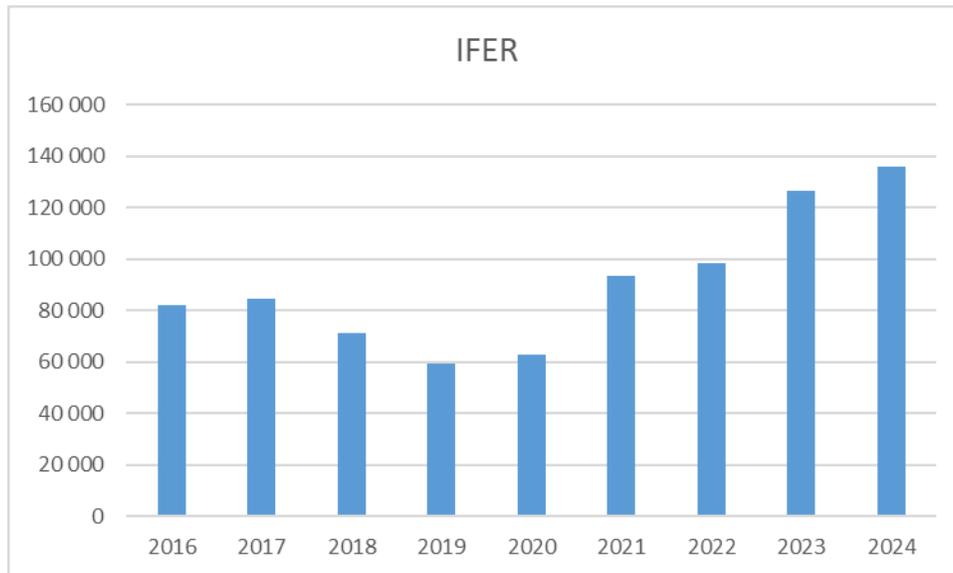


## TASCOM

Taxe versée par les commerces > 400 m<sup>2</sup> et réalisant un CA > 460 000 €

(2019 : impact de l'agrandissement du Super U Bonny)

Pas de possibilité de modulation (coefficient 1),



## IFER

La loi de finances pour 2023 prévoit une nouvelle répartition de l'IFER photovoltaïque :

- 50% pour l'EPCI
- 20% pour la commune d'implantation (nouveau)
- 30% pour le département



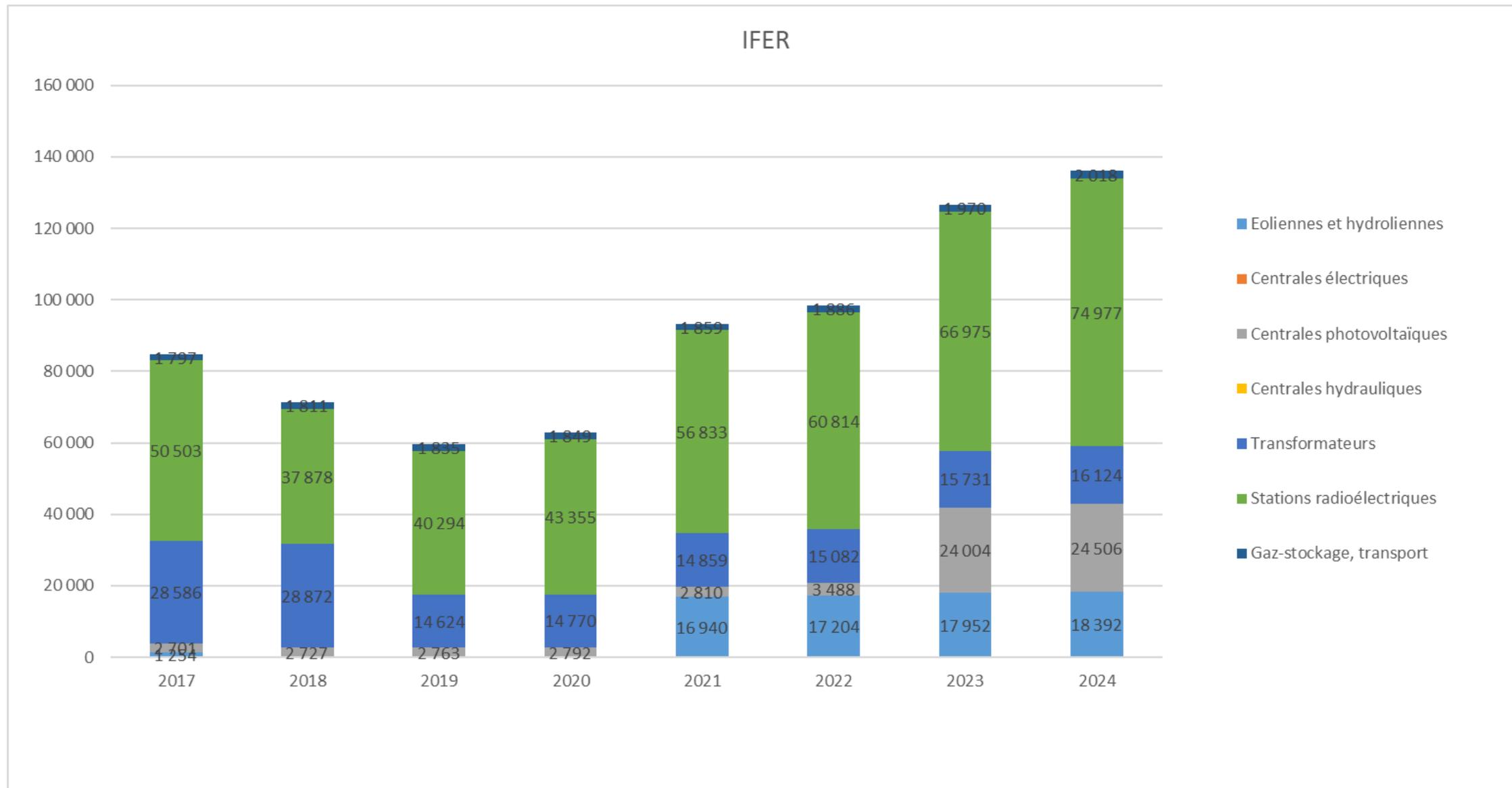
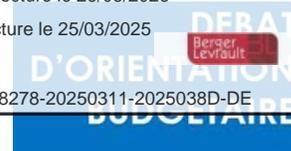
# Budget principal – Recettes de fonctionnement

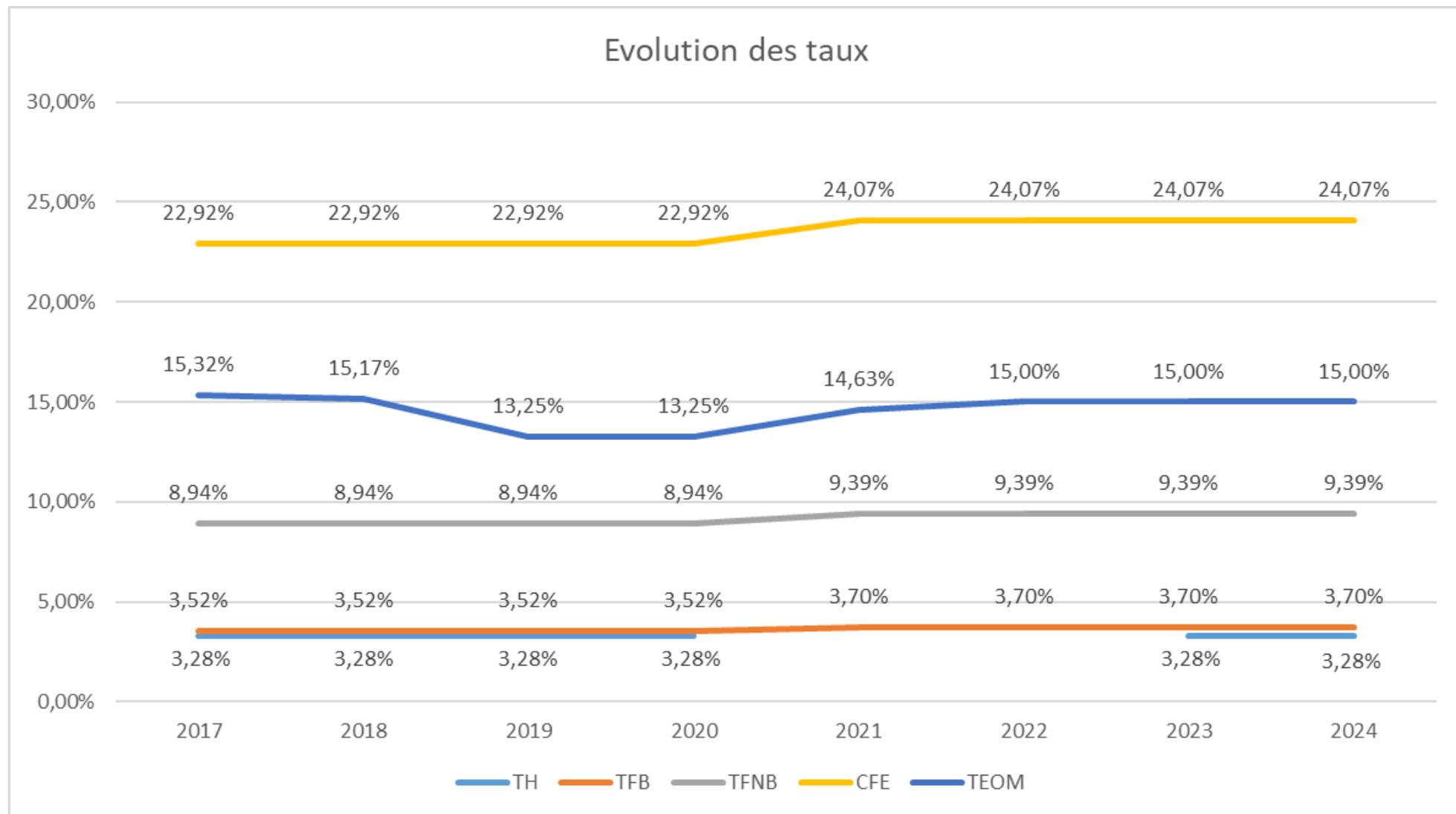
Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

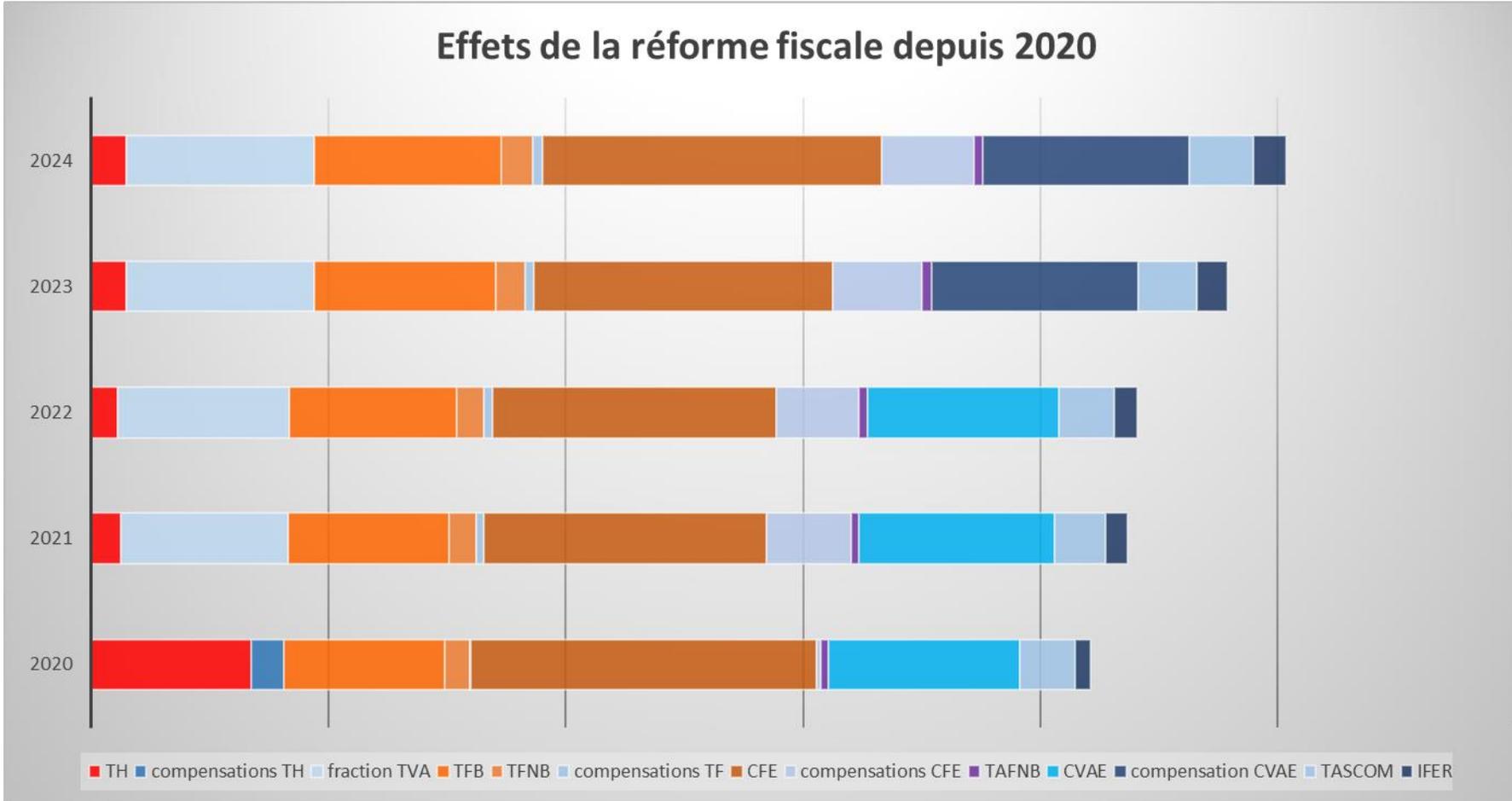
Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE





# Budget principal – Recettes de fonctionnement

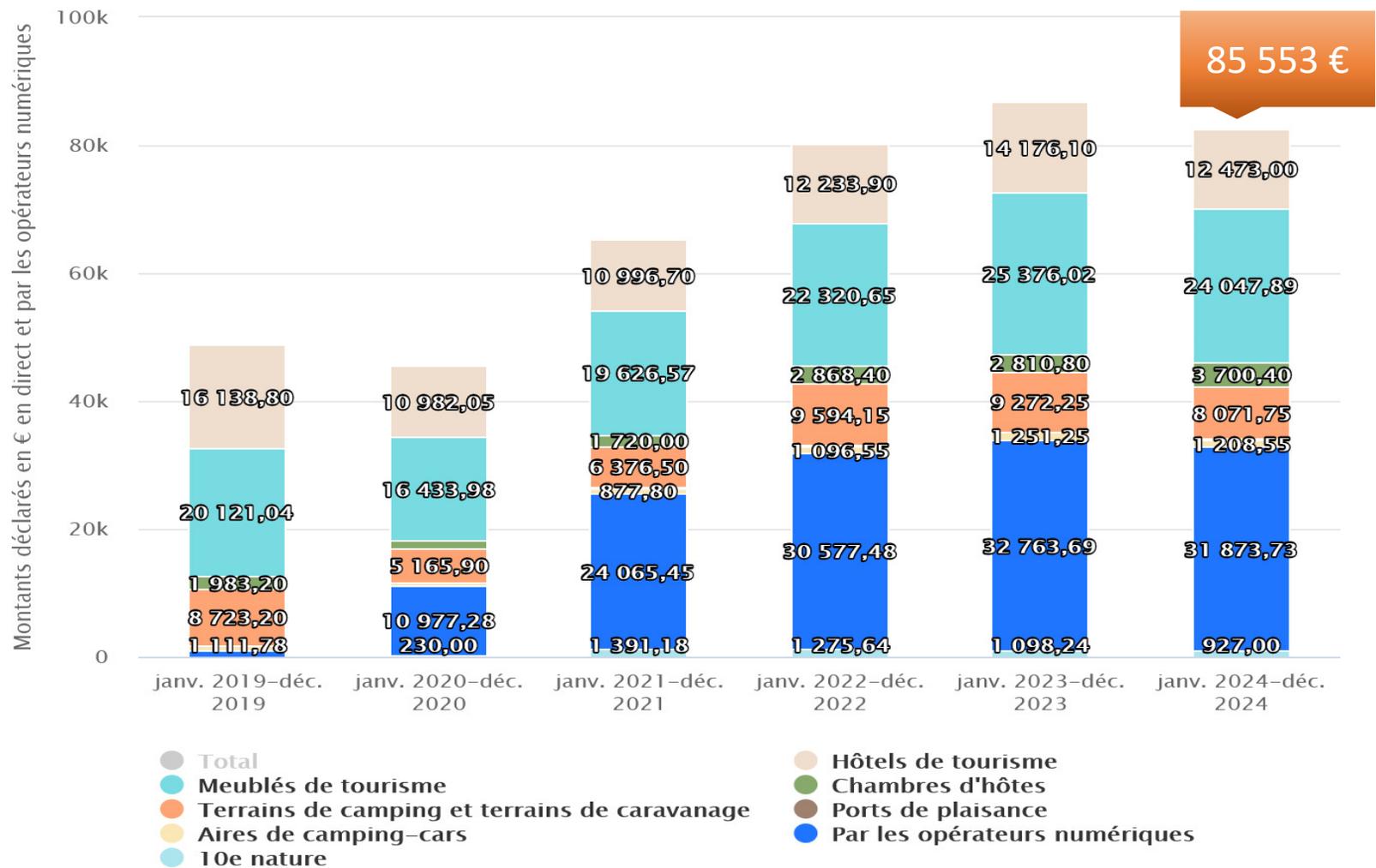


Réduction des recettes où la CC a le pouvoir de taux (en rouge/brun/orange) > Gel d'une partie des recettes fiscales



# Budget principal – Recettes de fonctionnement : la taxe de séjour

Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques



Affectation du produit aux projets :

- de l'OT : via le budget annexe
- des communes : fonds de concours
- des associations : subvention

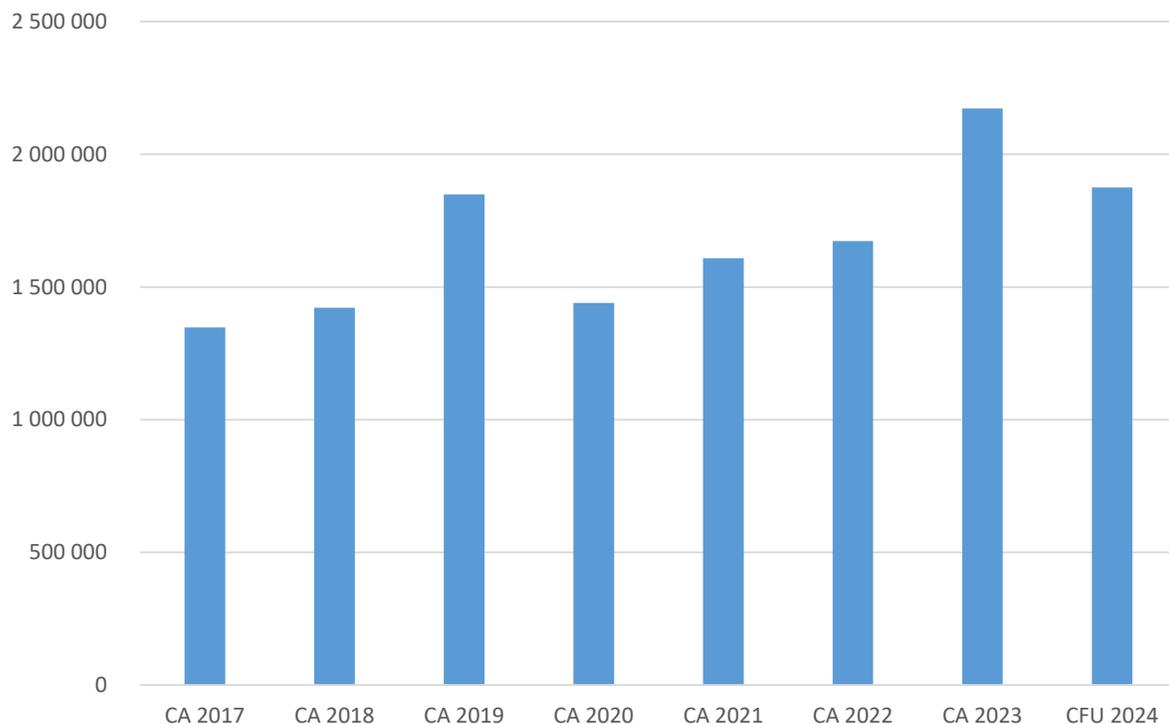
## Orientations budgétaires : recherche de recettes supplémentaires

- Optimisation des bases de CFE ?
  - *Mécanisme de la correction de base prévue par le V de l'article 1478 du CGI sur décision de l'organe délibérant*
- Augmentation des taux d'imposition ?
- Instauration de nouvelles taxations ?
  - Taxe sur les friches commerciales
  - Taxation d'office pour optimiser le recouvrement de la taxe de séjour
  - ...





Chap. 74 - Dotations et participation

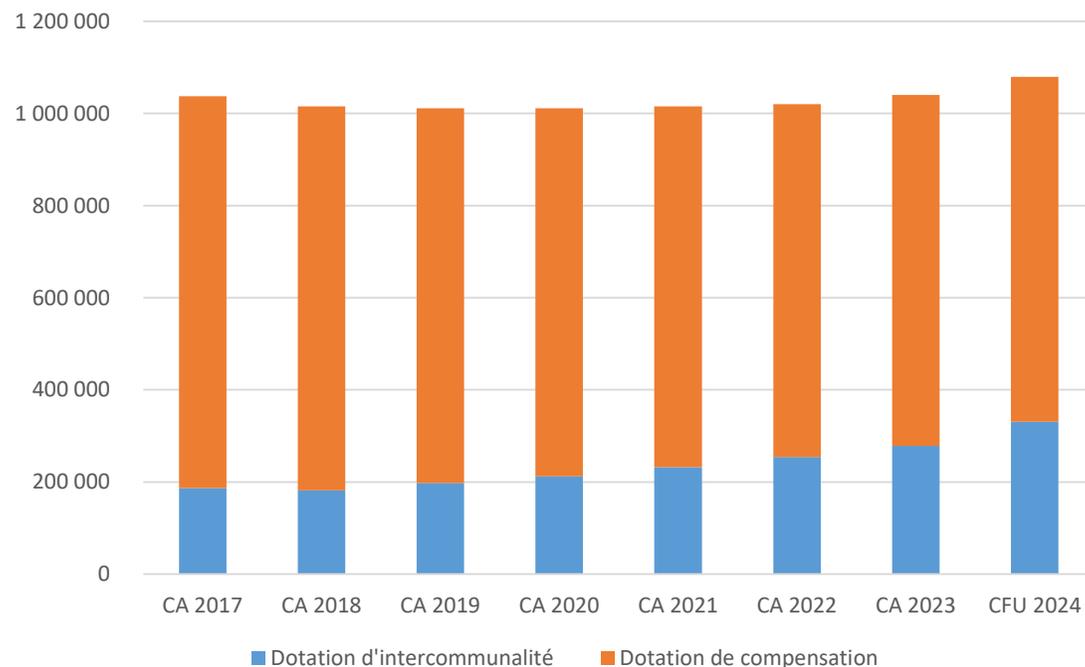


Ce chapitre intègre :

- Les dotations de l'Etat
- Les compensations versées par l'Etat suite aux exonérations
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement,
- Les subventions reçues de la CAF, de la Région, du Département, etc.,



Dotations



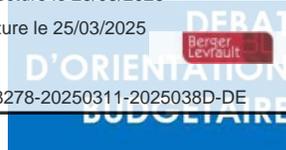
## - La dotation d'intercommunalité :

Les attributions au titre de la dotation de base sont réparties en fonction coefficient d'intégration fiscale (CIF) et de la population DGF des EPCI. Les attributions au titre de la dotation de péréquation sont calculées en fonction de la population DGF, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

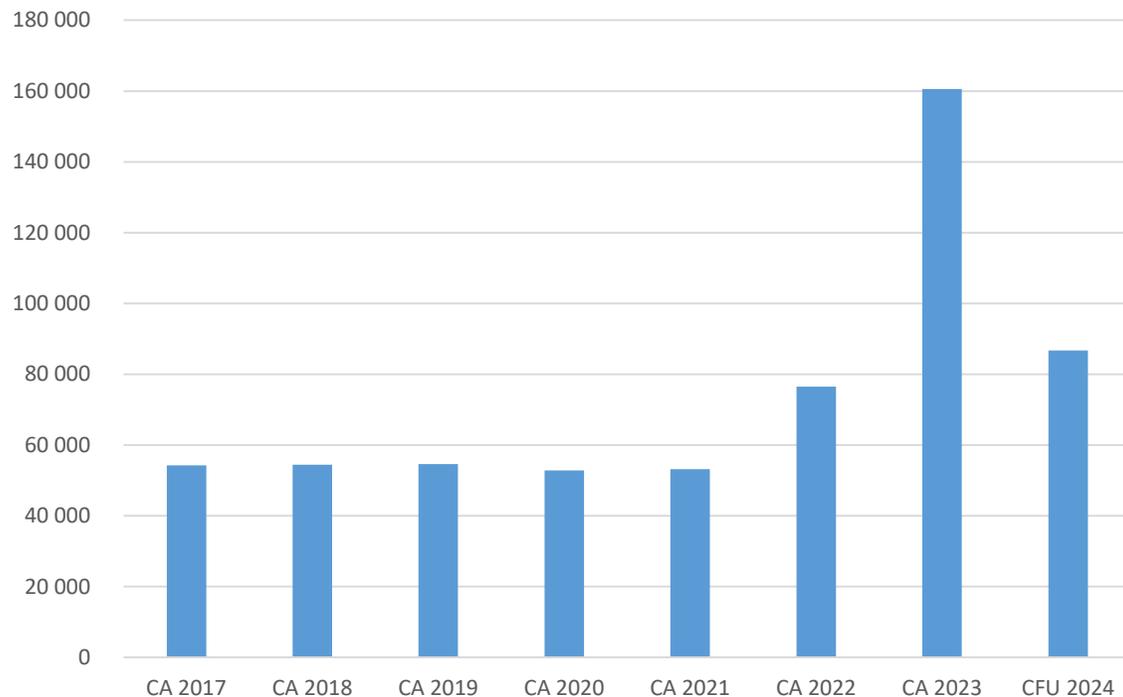
## - La dotation de compensation :

Cette dotation de compensation correspond aux montants antérieurement perçus, hors DGF, au titre de la compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle (CPS) et des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) intervenues entre 1998 et 2001. Elle constitue une dotation dite « figée » puisqu'elle procède de données anciennes et n'évolue pas selon les critères propres à l'EPCI. Elle est sans rapport avec la richesse actuelle de l'intercommunalité.

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

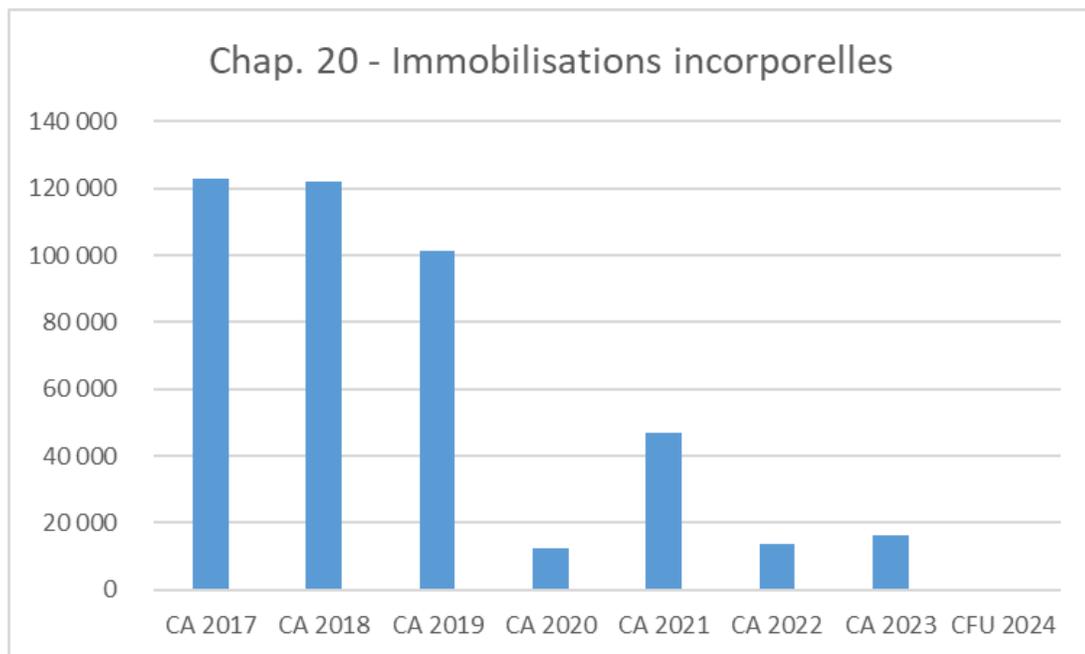


Chap. 75 - Revenus des immeubles et autres produits



Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles :

- Loyers de la SISA pour la Maison de santé à Châtillon
- Locations du centre médico-social à Châtillon
- Autres produits de gestion courante : remboursements d'assurances, etc.
- En 2023 : rappel sur plusieurs années de l'intéressement versé par l'exploitant de la piscine

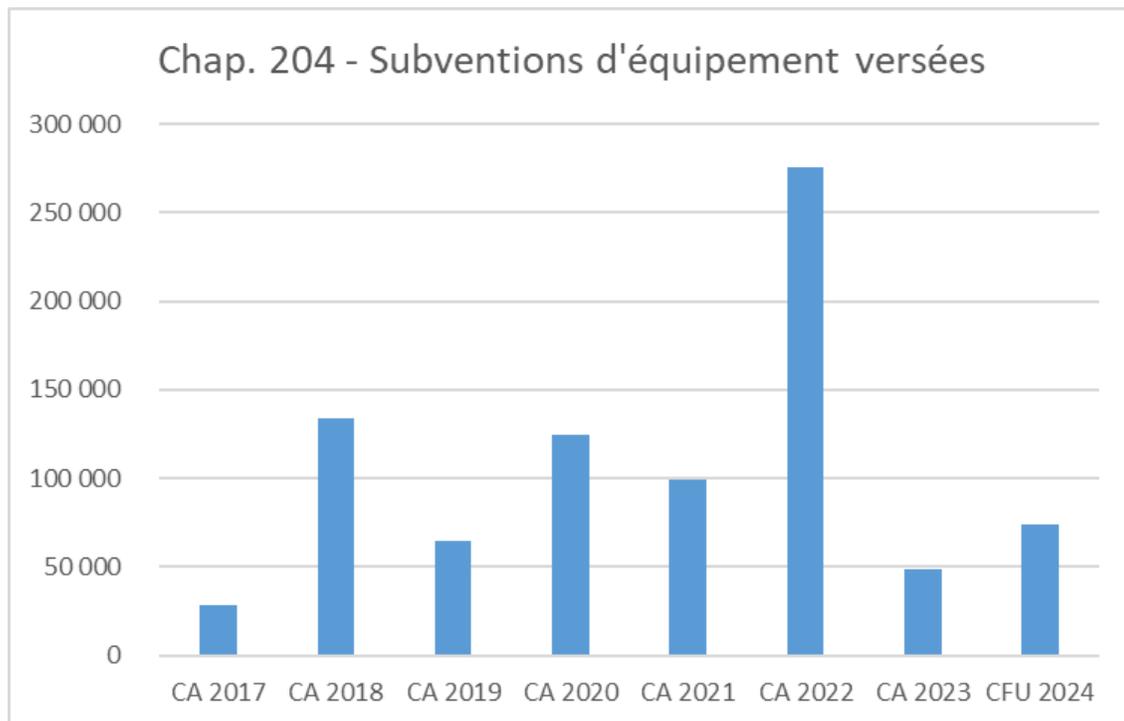


Ce chapitre comprend :

- Les logiciels
- Les frais d'études (préalables à un investissement)
- Les études d'urbanisme (PLUI en 2017-2019)

**A prévoir en 2025 :**

- Restes à réaliser : néant



Ce chapitre comprend :

- Les fonds de concours « Cœur de Village »
- Les aides aux particuliers : OPAH, OPAH-RU
- Les aides aux entreprises : fonds partenarial, téléconsultation (3 pharmacies sur 6)

**A prévoir en 2025 :**

- Restes à réaliser : **222 534,14 € (aides OPAH, cœurs de villages, aides économiques)**
- **Peuvent être prévus dans ce chapitre :**
  - Aides aux entreprises
  - Aides aux particuliers (rénovation de l'habitat, etc.)
  - Aides aux communes (fonds de concours)



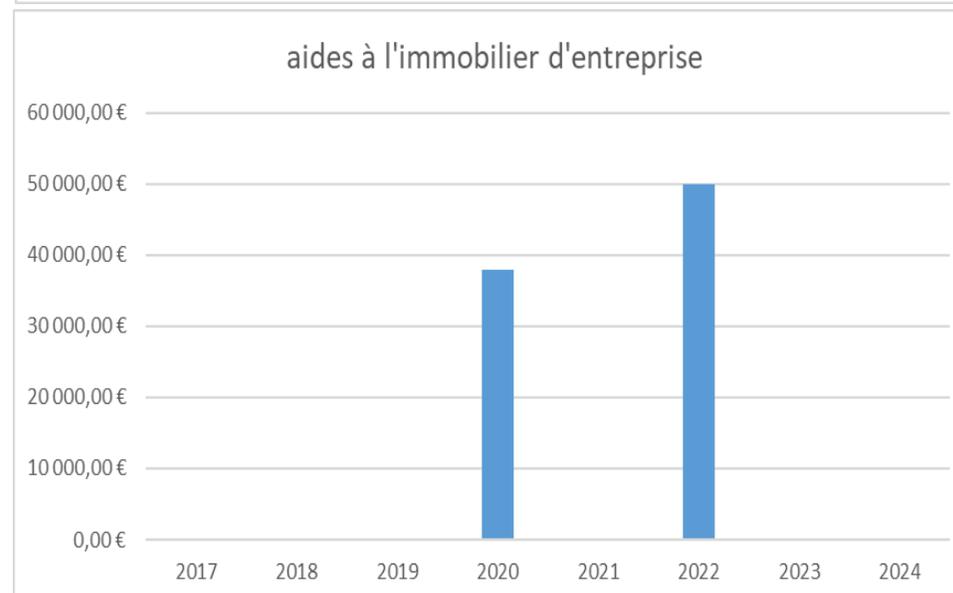
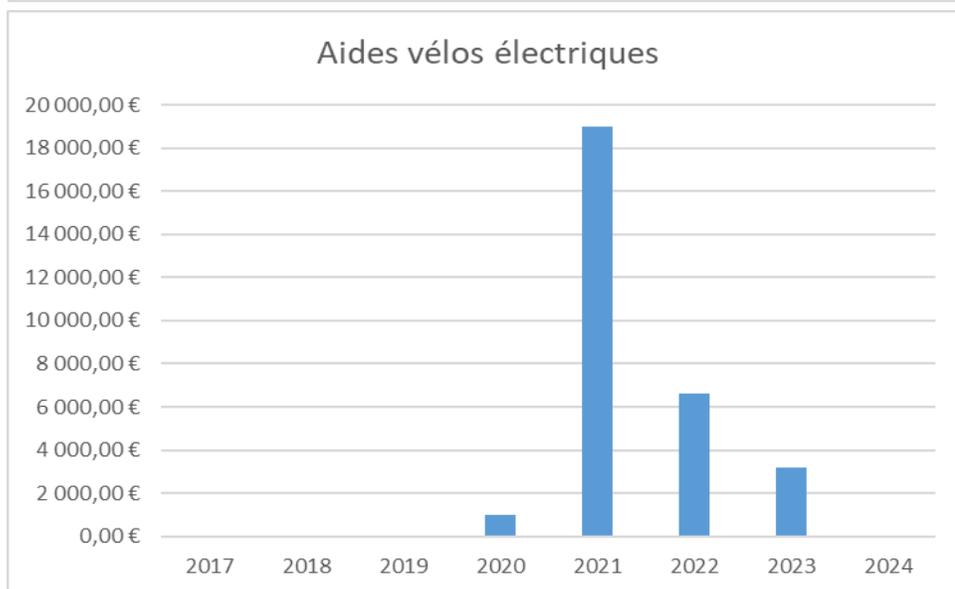
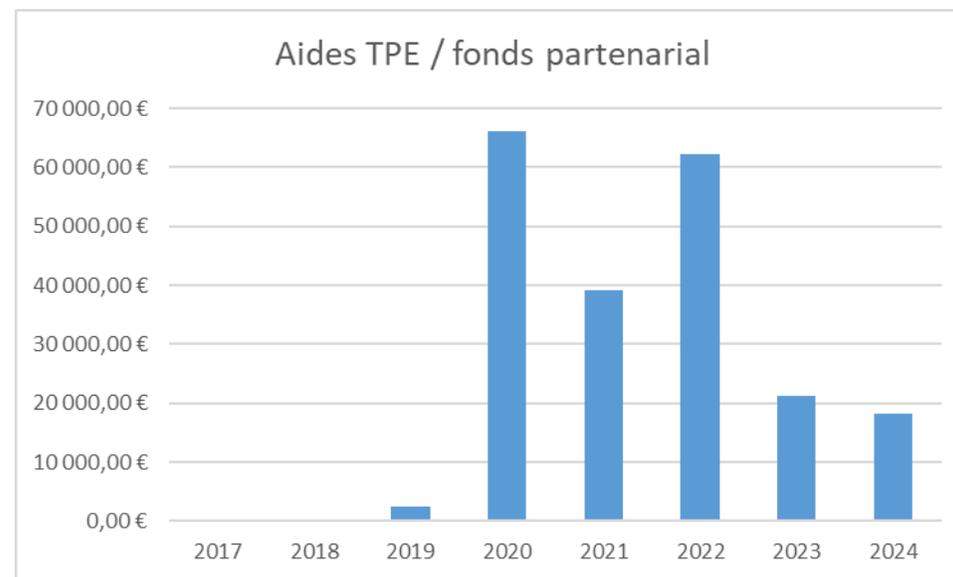
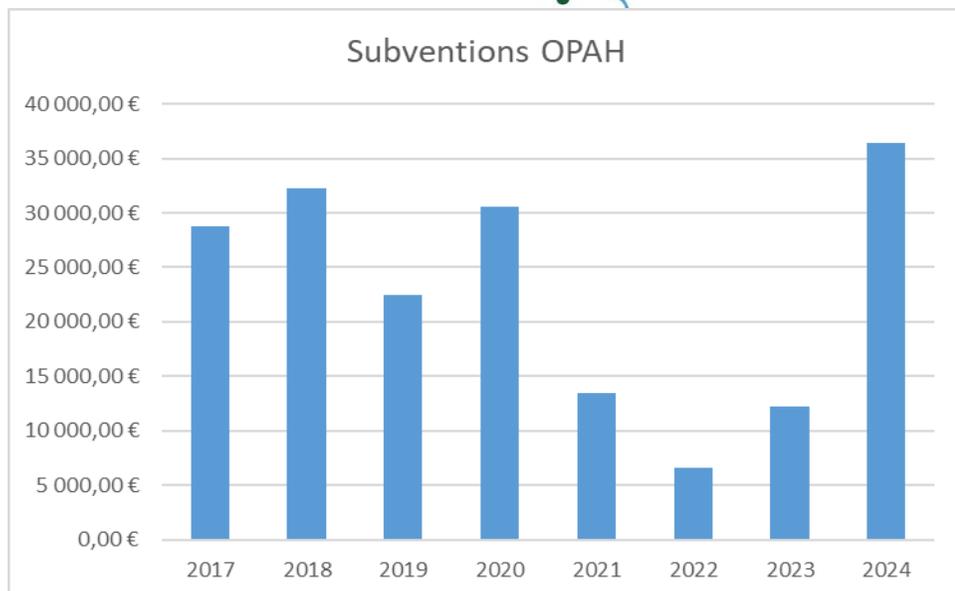
# Budget principal – Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE





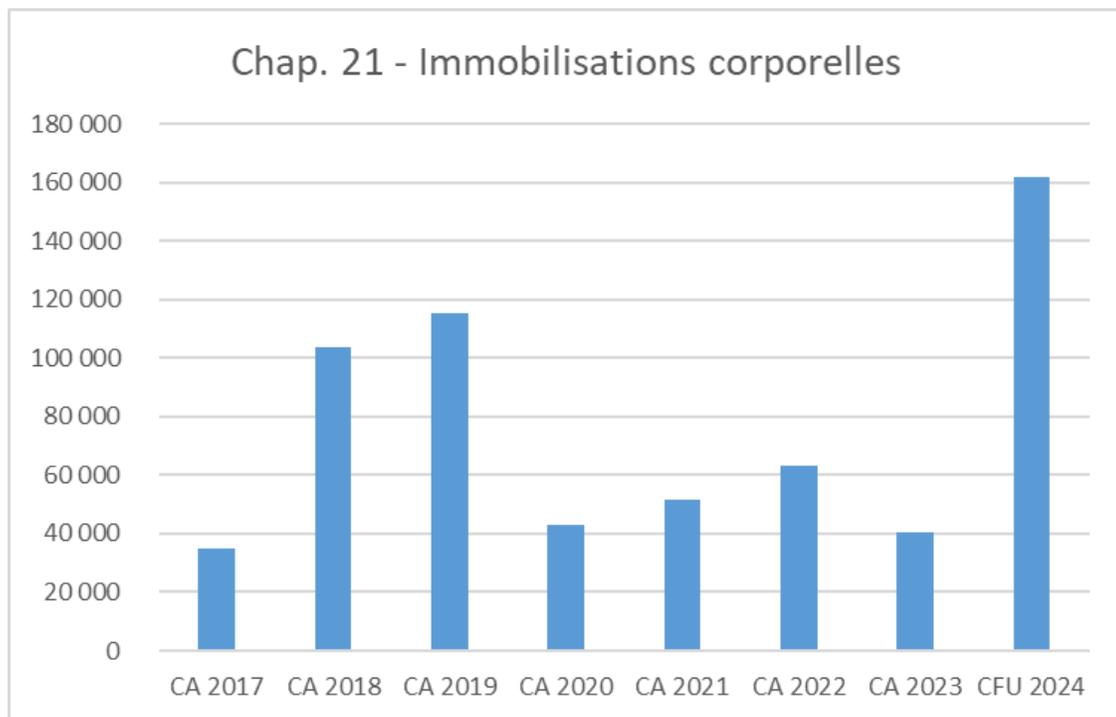
## Budget principal – Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



Ce chapitre comprend :

- Les équipements pour les bâtiments communautaires
- Les achats de véhicules
- Les équipements informatiques
- Etc.

**Dépenses 2024** : barge flottante, broyeur, informatique pour le siège, remplacement de l'onduleur, réfection de la toiture de la piscine (mécanisme), remplacement fenêtres du CMS, rambardes de sécurité pour circuits VTT, etc.

**A prévoir en 2025 :**

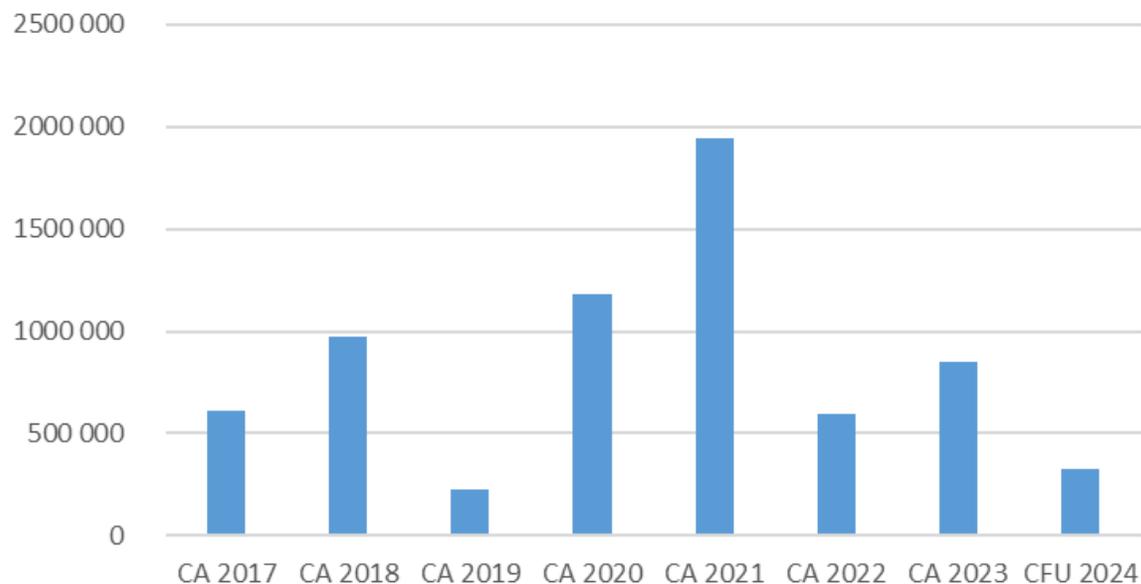
- Restes à réaliser : **40 197,47 €** (dont remplacement véhicule électrique 33 500 €)



# Budget principal – Dépenses d'investissement



Chap. 23 - Immobilisations en cours



Ce chapitre comprend :

- Les travaux de construction (extension du siège)
- Les travaux de voirie (sauf entretien courant)

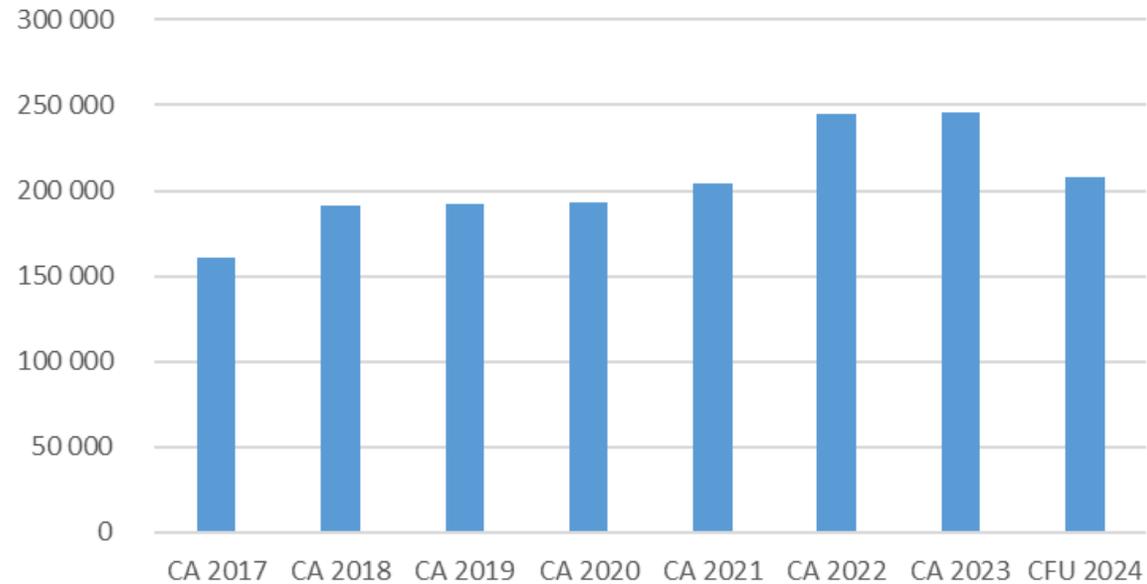
**A prévoir en 2025 :**

- Restes à réaliser : **1 281 564,58 €** (extension siège)
- Autres : ?
  - *Travaux dans les bâtiments, ...*
  - *Travaux lourds de voirie, ...*
  - *Pont du Saint Aubin (Ouzouër)*



# Budget principal – Dépenses d'investissement

Chap. 16 - Emprunts



Ce chapitre comprend :

- Les remboursements des emprunts (capital)

**A prévoir en 2025 : 209 608,41 €**

- Emprunt maison de santé > fin en 2027
- Emprunt salle de sport > fin en 2032
- Emprunt gymnase > fin en 2026
- Emprunt piscine > fin en 2040



# Budget principal – Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

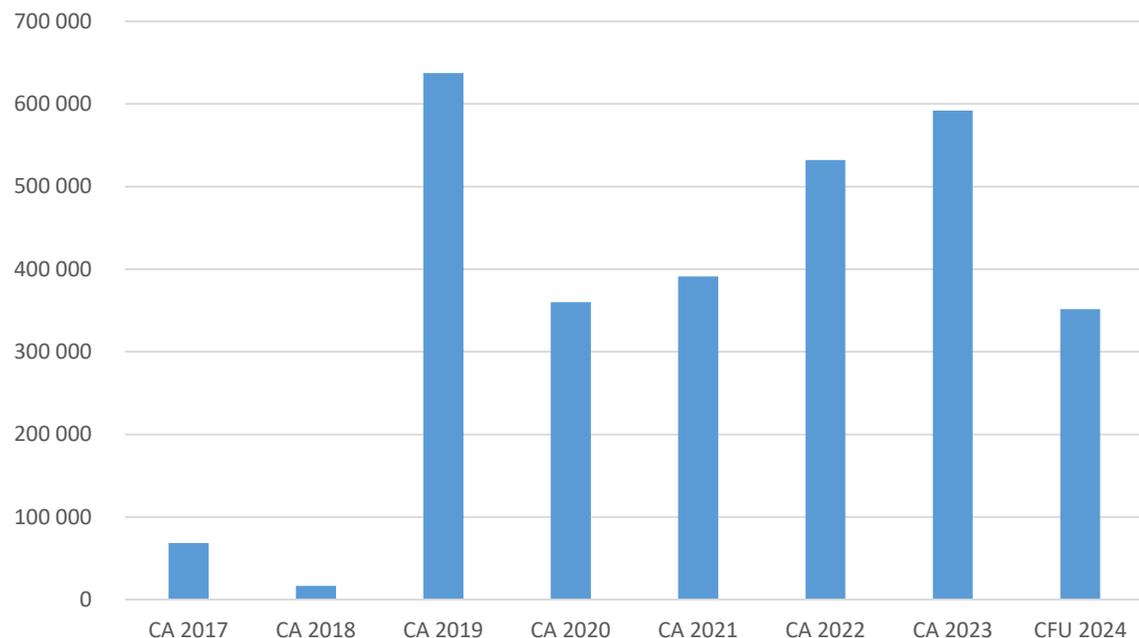
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



Chap. 13 - Subventions reçues



## Subventions reçues en 2024 :

- DETR : acompte pour l'extension du siège communautaire et solde pour la piscine
- Département (volet 2) : acomptes pour l'extension du siège communautaire et le pont de Maimbray

## A prévoir en 2025 :

- Restes à réaliser pour **452 197 €** :
  - DSIL Pont de Maimbray pour 57 615 €
  - DETR extension siège pour 153 448 €
  - Département/volet 2 extension siège pour 241 134 €



# Budget principal – Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

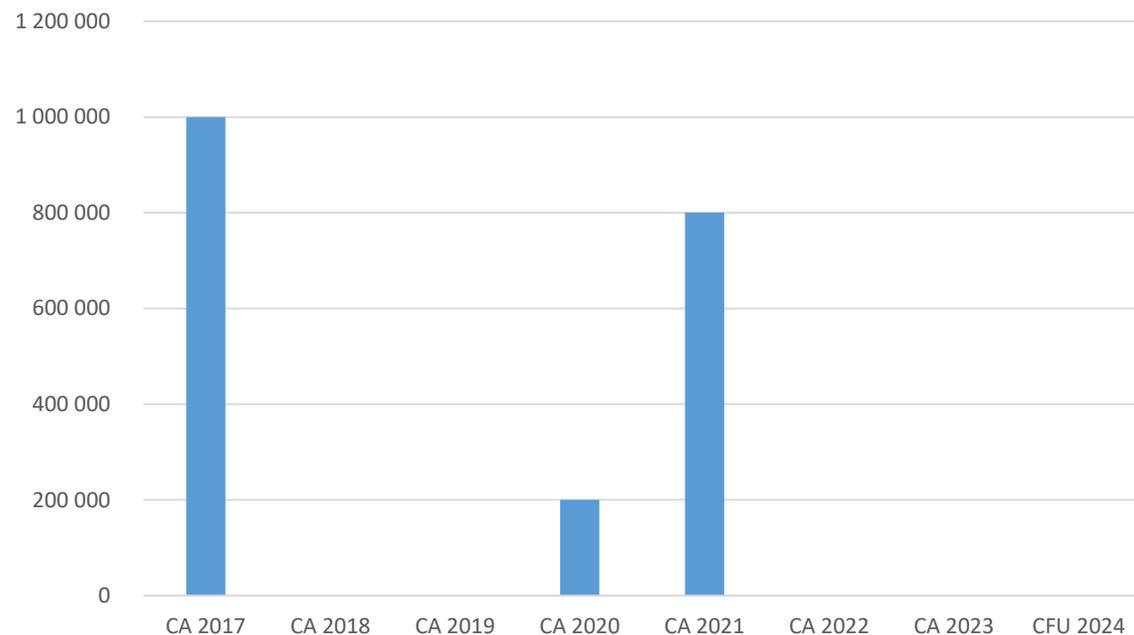
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



Chap. 16 - Emprunts souscrits

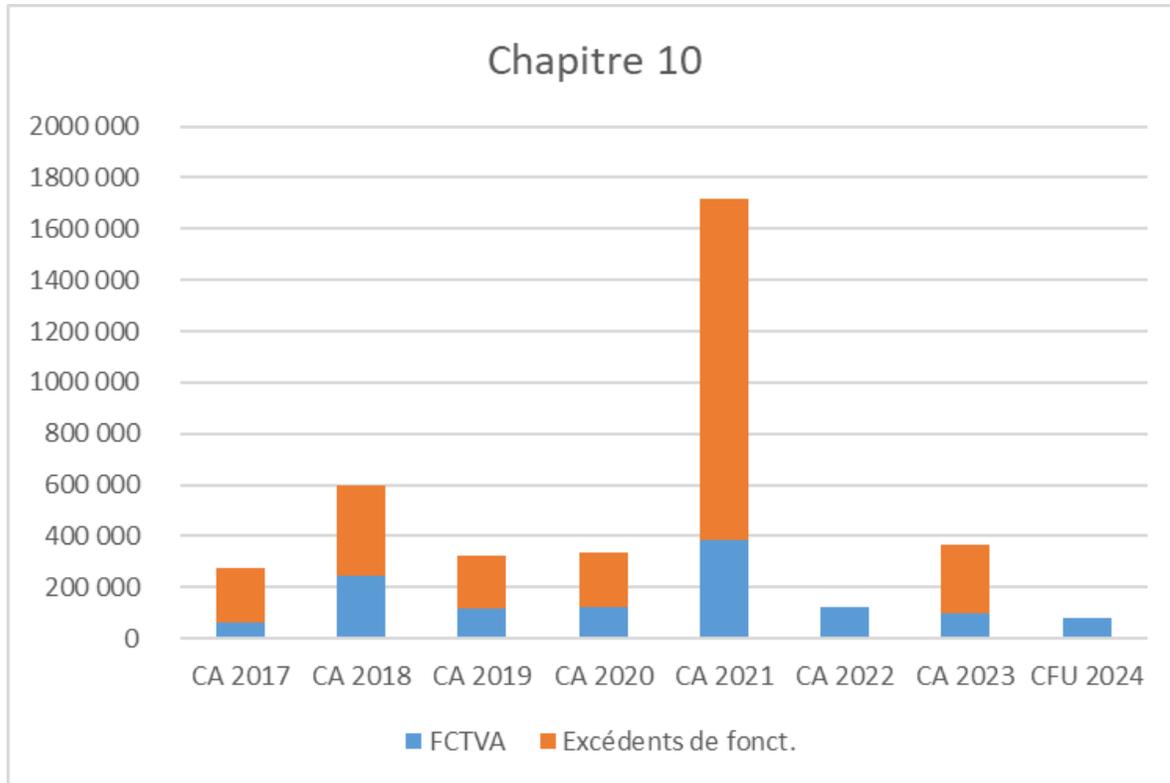


Ce chapitre comprend :

- Les emprunts souscrits pour financer les investissements
  - 2017 : salle de sport Autry
  - 2020-2021 : piscine Briare

**A prévoir en 2025 : selon les besoins de financement**

# Budget principal – Recettes d'investissement



Ce chapitre comprend :

- Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir les besoins d'investissement calculé à hauteur de 1 062 252,59 € (compte 1068)

# Budget principal – Recettes d'investissement

## **Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections**

- Dotations aux amortissements : 238 358,34 €

## **Chapitre 041 : opérations patrimoniales**

- Transfert des subventions d'équipement
- Opérations terminées



# Aire d'accueil des Gens du voyage

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

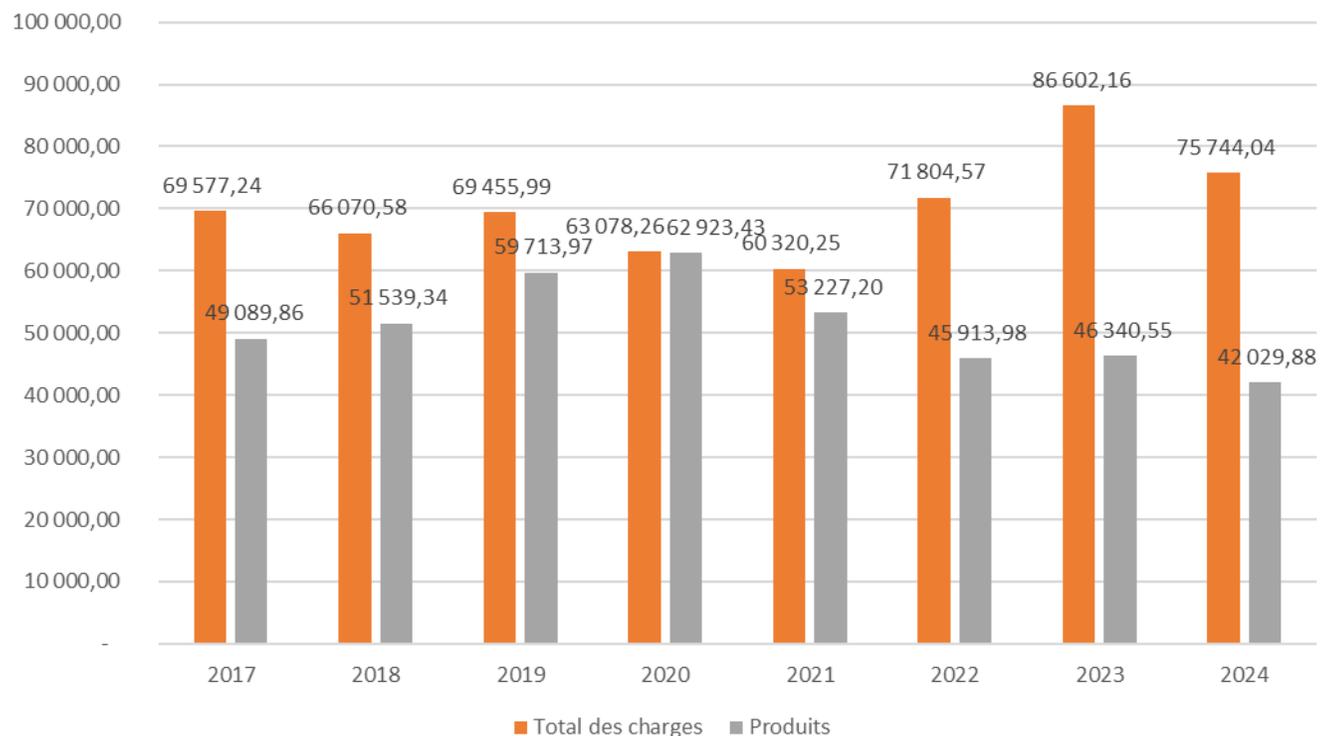
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

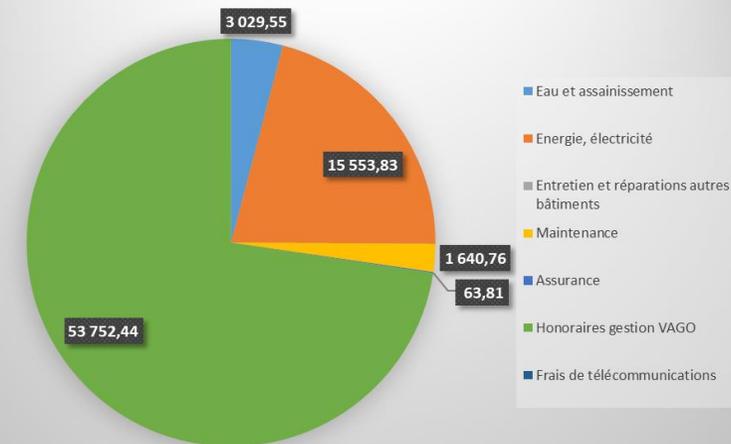
ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



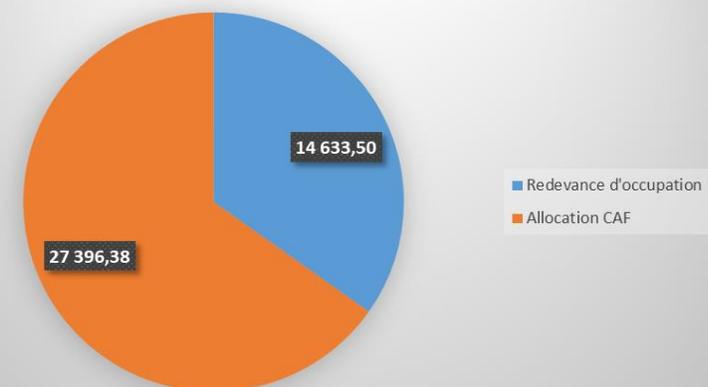
Aire d'accueil de Briare



Dépenses de fonctionnement : 75 744,04 €



Recettes du service : 42 029,88 €





# Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

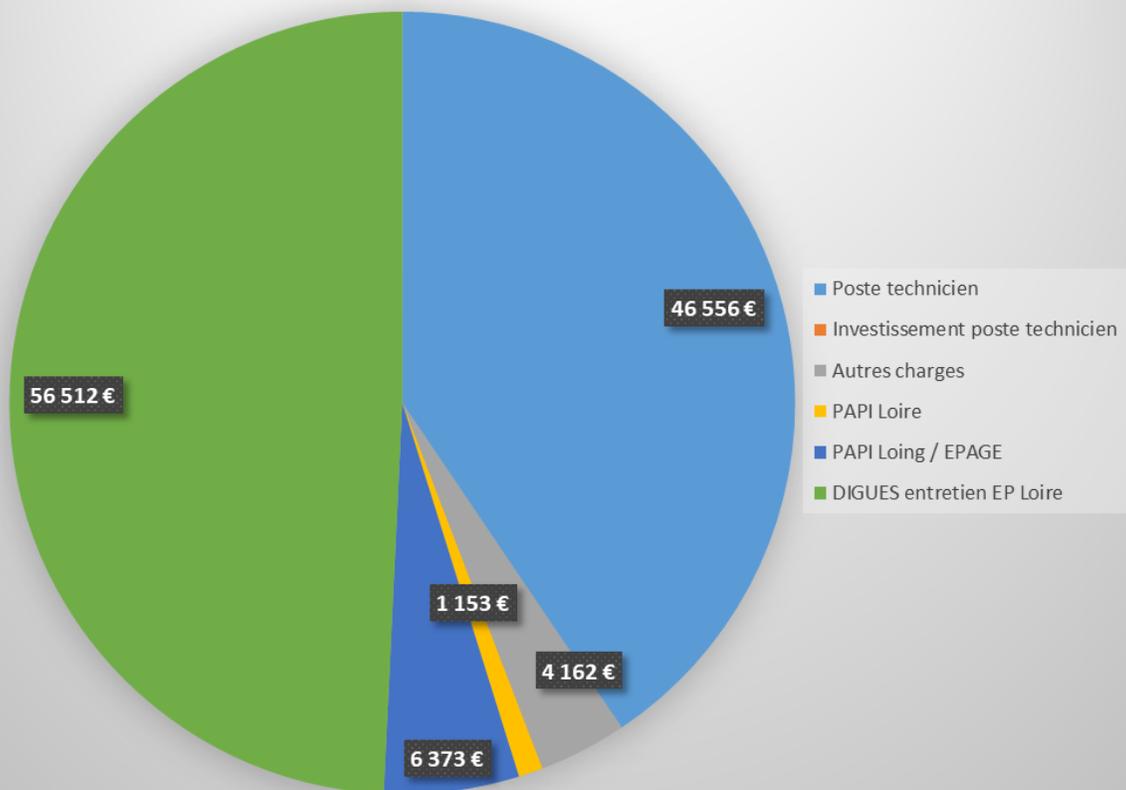
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

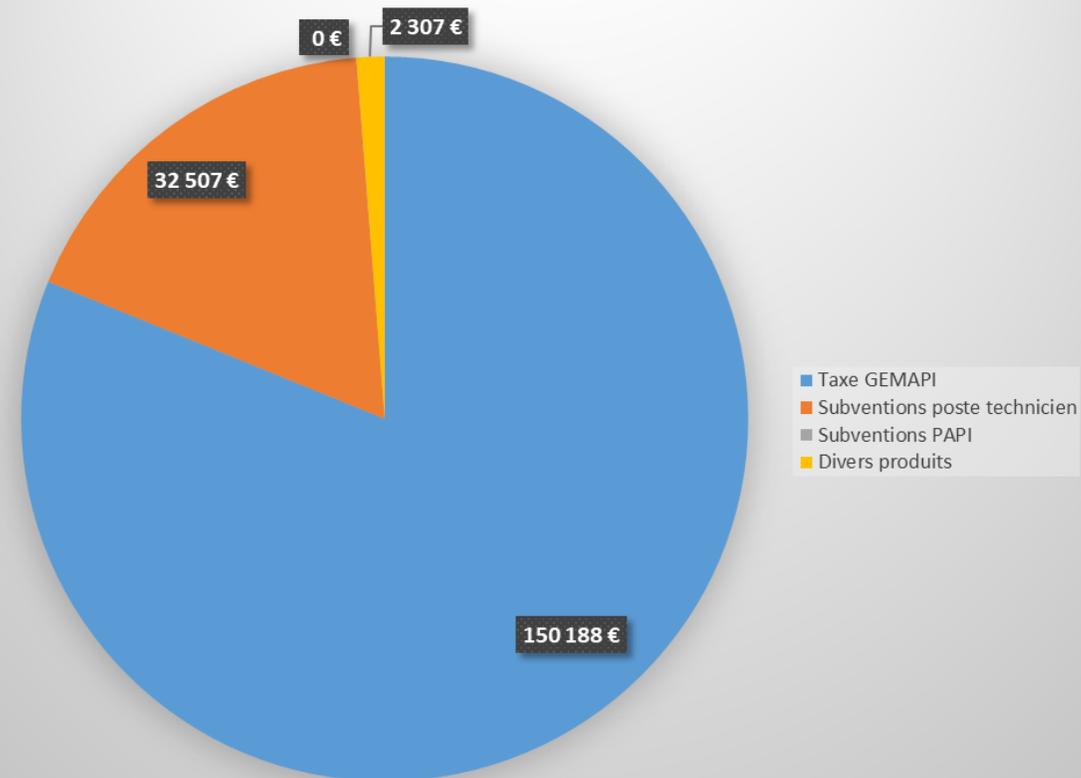
ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



Dépenses GEMAPI 2024 : 114 755 €



Recettes GEMAPI 2024 : 185 002 €





# PROJECTION DU BUDGET 2025

## Hypothèses locales liées à la CC BLP

Extrait de l'étude  
prospective 2023-  
2027 (cabinet  
ECOTERRITORIAL)  
Septembre 2024

Programme d'investissement 2024-2027 - montant annuel moyen au BPPAL	1 M€	Colonne1
Taux de subventionnement moyen des dépenses d'équipement sur base TTC (hors FCTVA à 16,404%)	20%	taux global
Evolution annuelle des charges chap 011	4,0%	/an
Evolution annuelle des charges chap 012 personnel	3,5%	/an
DSC aux communes	0	/an
Progression physique annuelle des bases de TF et TH	0,0%	/an
Progression physique annuelle des bases de CFE	0,0%	/an
Taux moyen des nouveaux emprunts contractés	4,0%	
Durée moyenne des nouveaux emprunts contractés	20	ans
Fonds de concours aux communes	100 k€	maintien
Insertion du projet de construction nouvelle RA Beaulieu	12,9 M€ TTC dépenses	selon plan financ actualisé
Prêt du BPPAL au BA RA (projet construction RA Beaulieu)	1,5 M€	en 2025
Croissance annuelle de la population (DGF)	-0,5%	/ an



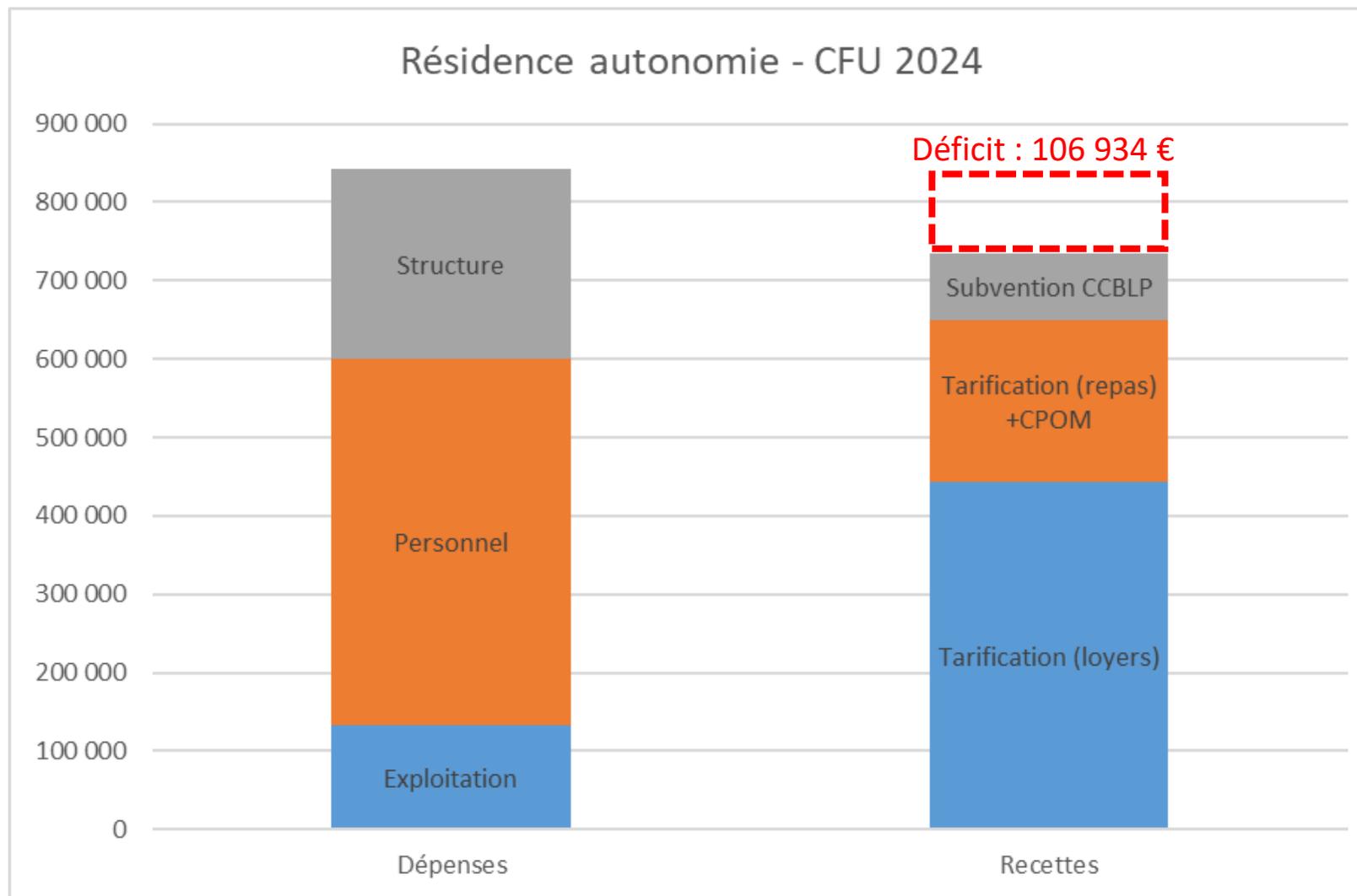
# BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE





# BUDGETS ANNEXES

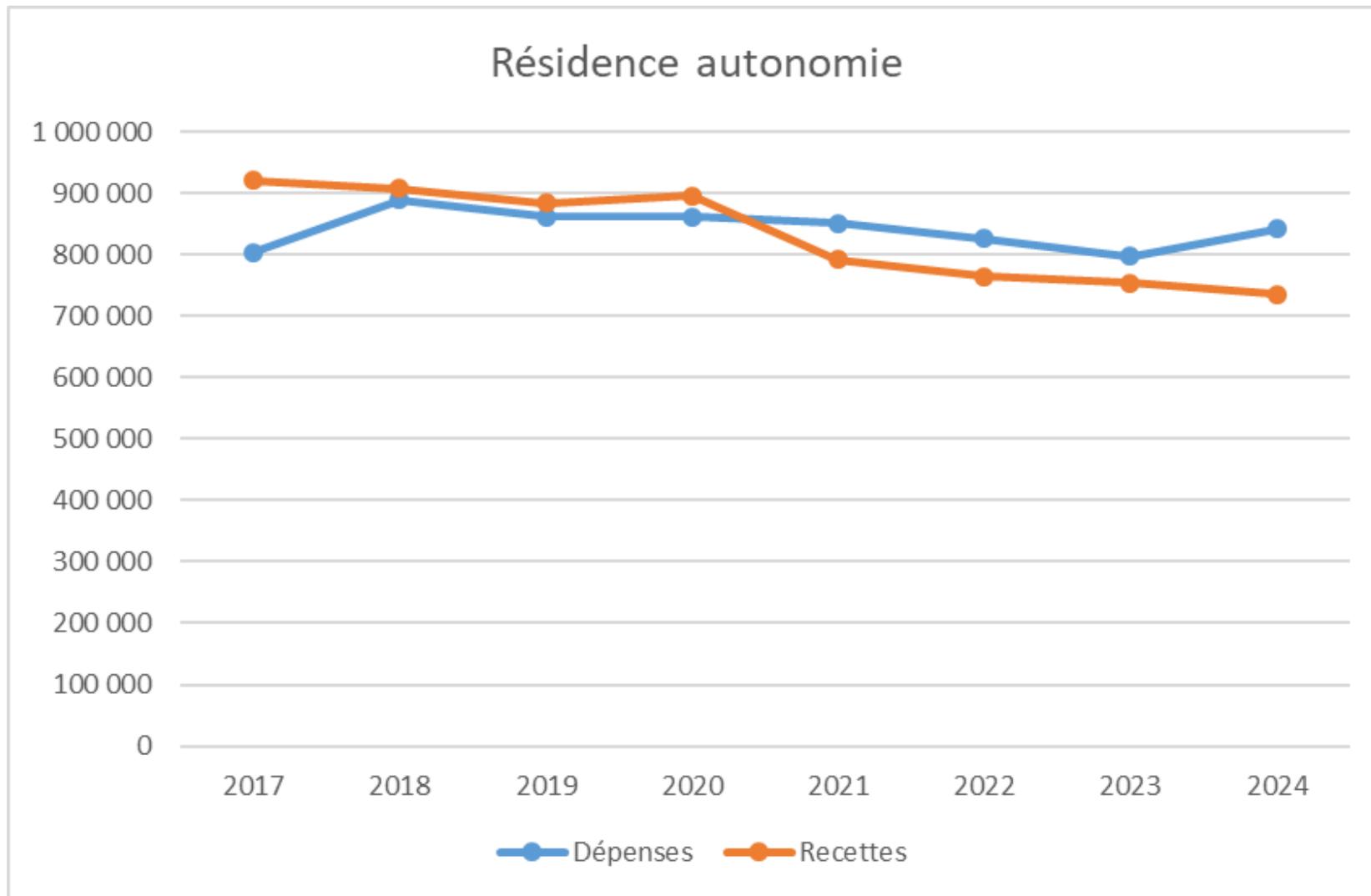
Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
Berry  
Levraut



Budget devenu  
déficitaire  
(taux d'occupation  
en baisse)

# RESIDENCE AUTONOMIE

## **Orientations budgétaires pour la résidence autonomie :**

- Poursuite de la prise en charge du déficit d'exploitation par le budget principal
- Construction des nouveaux locaux à Beaulieu-sur-Loire : compte tenu de l'ampleur de l'investissement, il faudra mettre en place une méthodologie afin de répartir l'investissement sur la durée des travaux, et mobiliser des financements par emprunts avec phase de mobilisation et phase d'amortissement (technique des autorisations de programme/autorisations d'engagement non possible en M22)



# BUDGETS ANNEXES – CFU 2024

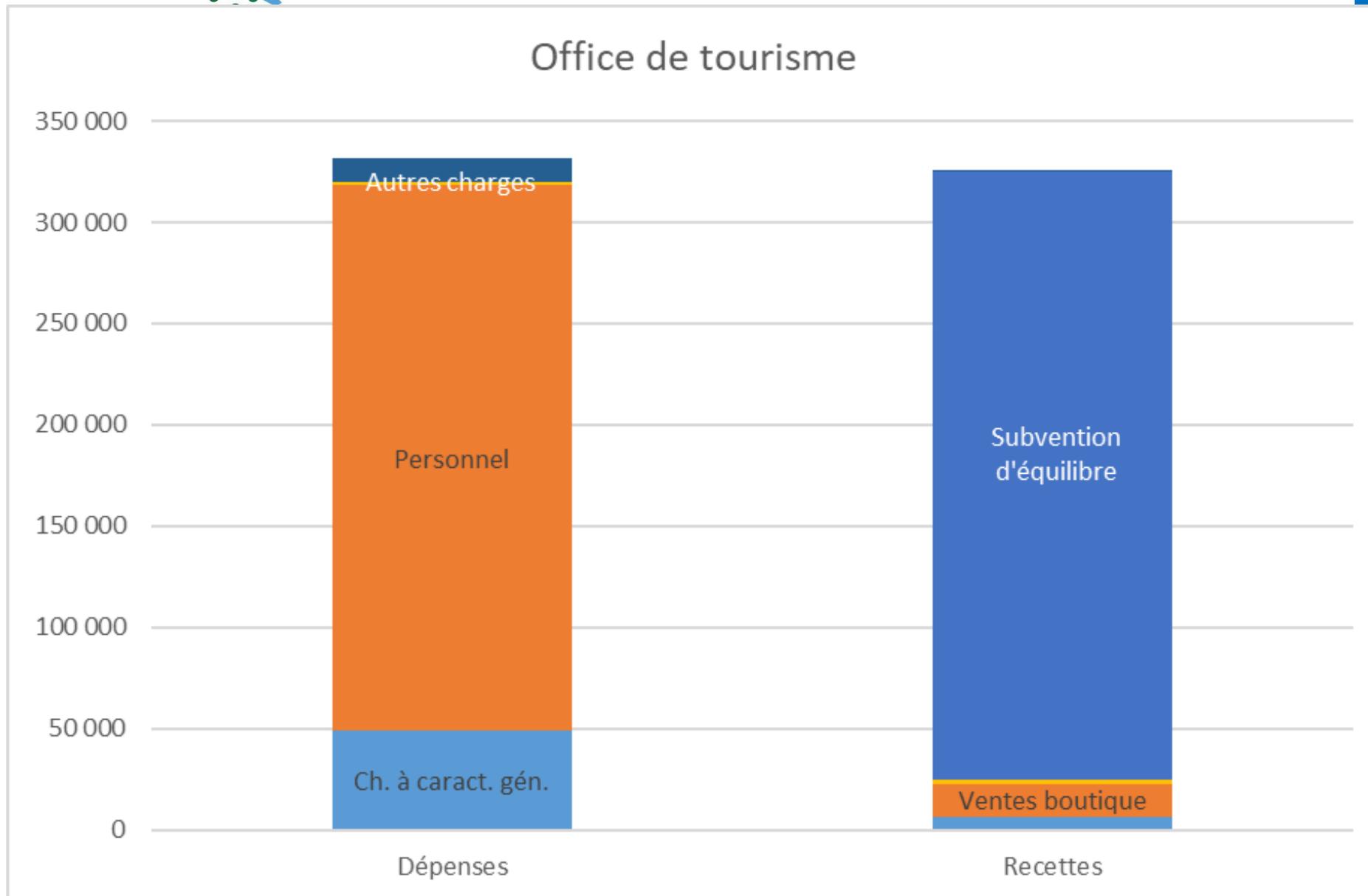
Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE





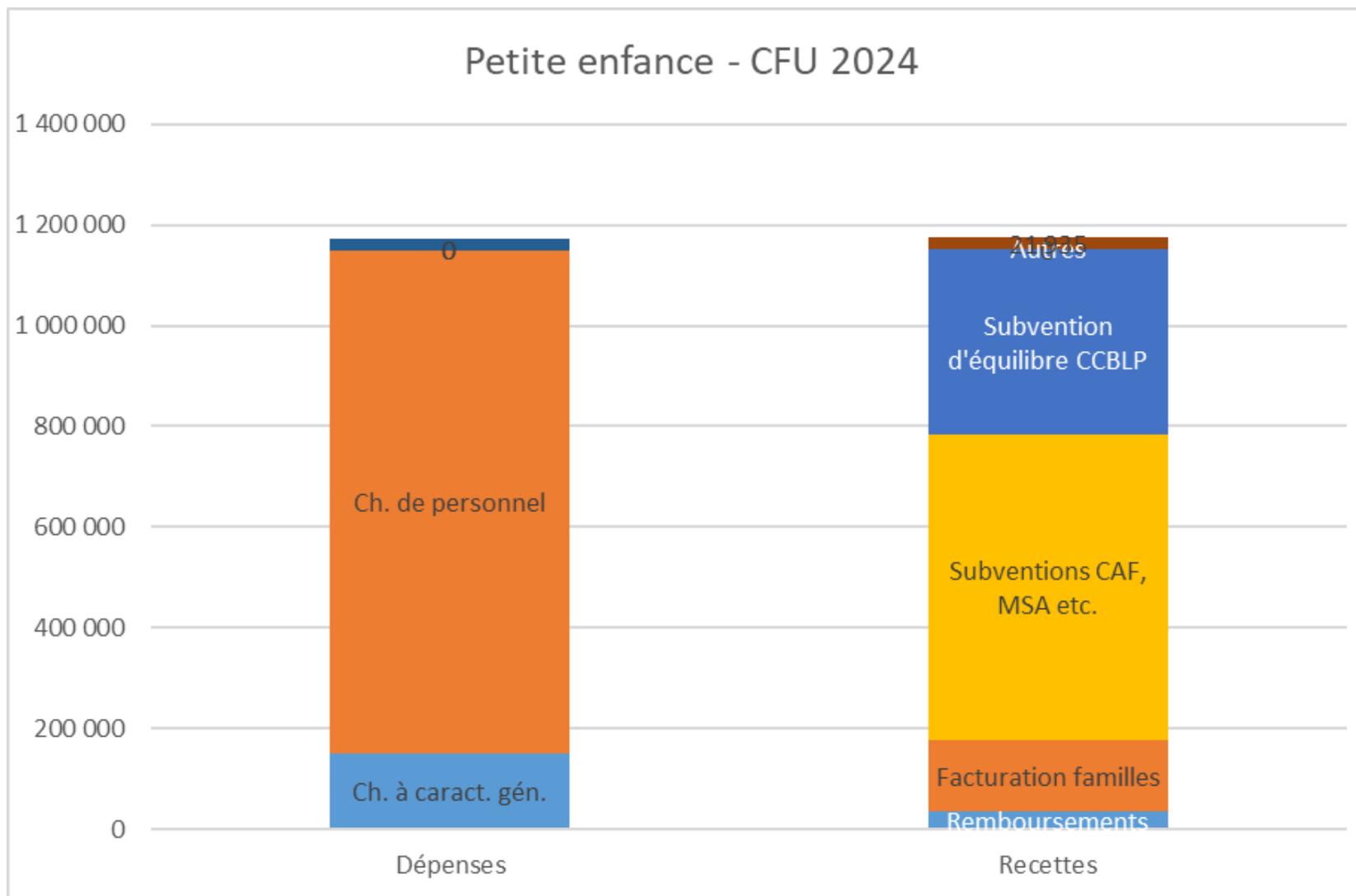
# BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE





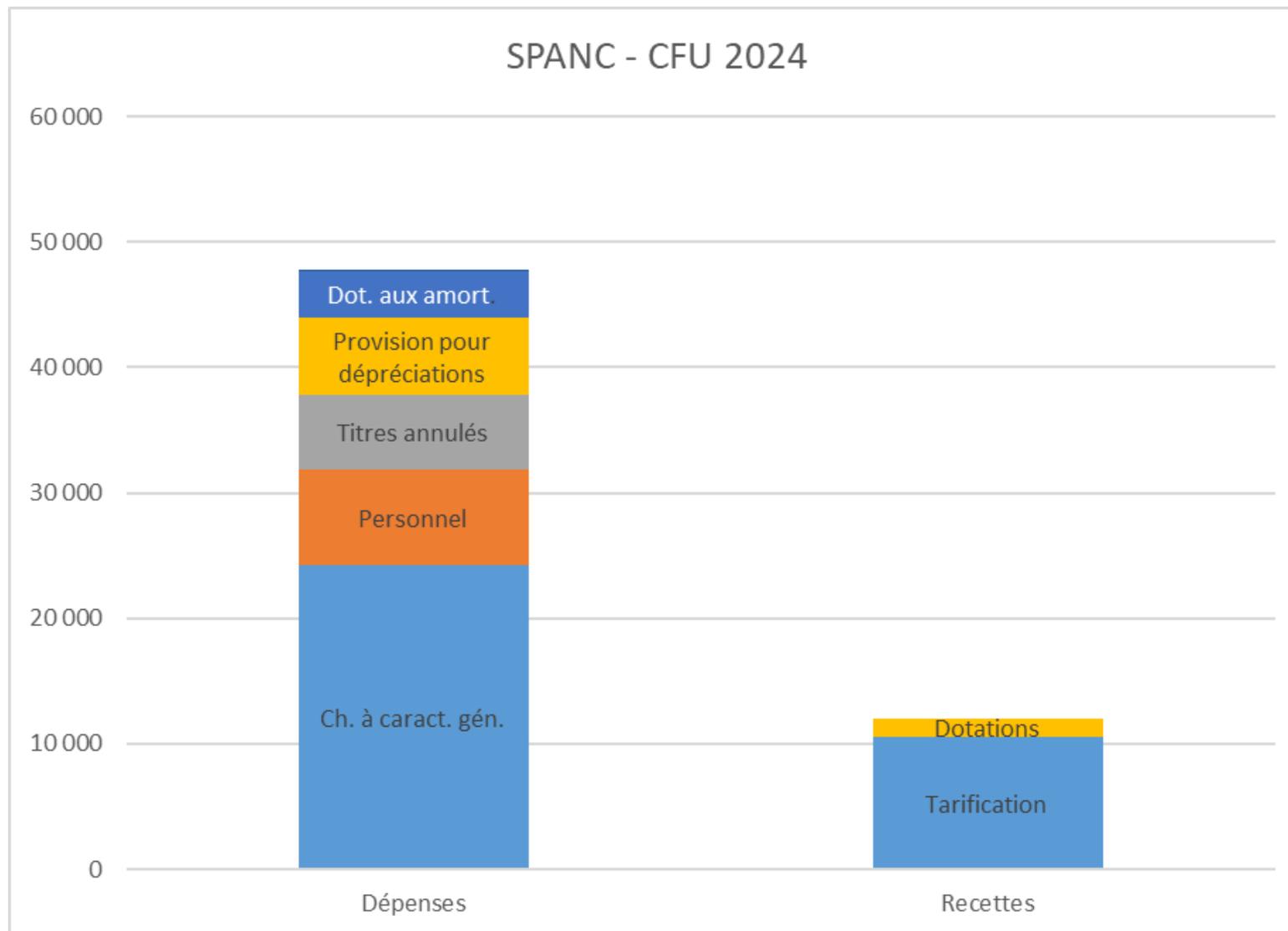
# BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

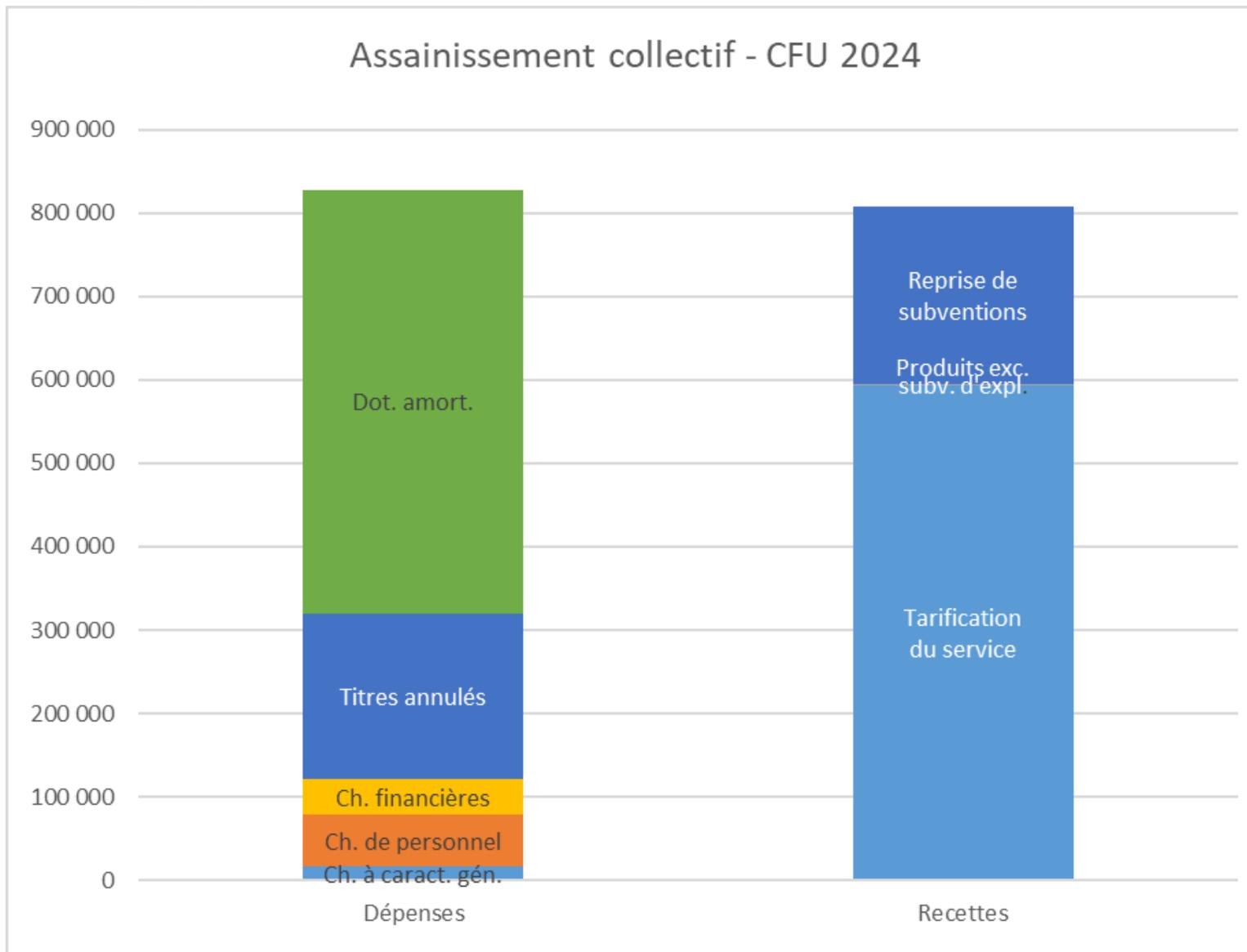
ID : 045-200068278-20250311-2025038D-DE



2025 :  
renouvellement du  
marché de prestation  
de services  
Tarification à revoir



# BUDGETS ANNEXES



# BUDGETS ANNEXES

## Zones d'activités économiques

### **La Pinade (Briare) :**

- ✓ 1 vente en cours (MONTEIRO)
- foncier disponible 5 ha environ**

### **Le Moulin à Vent (Briare)**

- ✓ 1 vente en 2022 (SIKORSKI)
- foncier disponible 6 000 m<sup>2</sup> environ**

**Vaugereau (Briare) foncier disponible 7 700 m<sup>2</sup> environ**

**La Champagne (Bonny-sur-Loire) : foncier entièrement vendu, budget clôturé**

**Les Ouches (Beaulieu-sur-Loire) foncier disponible 19 000 m<sup>2</sup> environ**

**Les Champtoux (Châtillon-sur-Loire) foncier disponible 20 000 m<sup>2</sup> environ**